

16191

APERÇU HISTORIQUE

SUR LA

PAROISSE DE PLOUGOULM

1448 - 1890

FB
7

PLoug



MORLAIX

IMPRIMERIE P. LANOË, RUE DU MUR, 38, ET RUE DU PAVÉ, 7

—
1891



*Illustrissimo, Reverendissimo, dilectissimo que in Christo
Patri, D. D. La Marche, Corisopitensi et Leonensi
Episcopo, Filius devotissimus ac humillimus hocce opusculum
dedicat.*

J. C.

Je me proposais depuis longtemps d'entreprendre un petit travail sur Plougoulm. Ce n'est pas que j'eusse la prétention d'écrire l'histoire de cette intéressante paroisse, qui a eu à sa tête de saints et savants Pasteurs, et dont les habitants sont encore aujourd'hui ce que leurs pères ont été autrefois, actifs, industrieux, intelligents, hommes de foi et tout dévoués à leurs prêtres.

Ecrire la monographie même de la plus humble paroisse, n'est pas chose aisée à notre époque. La Révolution s'est bêtement ruée sur tout ce qui pouvait jeter un peu de lumière sur le passé, dont elle a voulu faire table rase. Comme le dit cyniquement Coffinhal, ce féroce président du *Tribunal révolutionnaire*, à l'une des nobles victimes de 93 : « La République n'avait nul besoin de savants. » Les plus beaux monuments n'ont pas trouvé grâce devant les vandales de cette néfaste époque. De riches bibliothèques, de précieux manuscrits, enlevés aux abbayes, aux couvents, ont été jetés pêle-mêle dans des feux de joie. Les archives des églises ont, en partie, subi le même sort, ou ont été confinées dans les maisons communes pour devenir à la longue la proie des vers. Aussi, que de pertes irréparables pour l'historien ! Mais et quand bien même j'aurais eu sous la main tous les documents qui auraient pu m'éclairer davantage, c'eût été, je le reconnais, une tâche au-dessus de mes forces.

Mon travail n'est qu'une modeste chronique, s'il m'est même permis d'employer ce terme. Cette chronique cependant, si succincte qu'elle soit, n'est pas absolument dépourvue d'intérêt. C'est un premier jalon que je pose. Que de plus jeunes reprennent la tâche plus tard, et, par suite de nouvelles recherches et d'efforts persévérants, ils arriveront peut-être à reconstituer pièce à pièce l'histoire de Plougoulm. Quelle occupation plus noble pour un ecclésiastique, dans ses heures de loisirs, et y a-t-il quelque chose qui soit de nature à le plus intéresser que la connaissance de ce qui s'est passé dans la paroisse où la divine Providence l'a placé ? N'est-ce pas aussi le plus vif désir de Monseigneur Lamarche qui se trouve aujourd'hui à la tête du beau diocèse de Quimper et de Léon ?

J'ai beaucoup fouillé et compulsé et, à maintes reprises, des pièces souvent assez difficiles à déchiffrer, et il m'a fallu du temps et de la constance pour arriver à consigner dans quelques courtes notes le résultat de mes recherches, ce que j'ai pu glaner par ci, par là.

J'ai partagé mon modeste travail en deux parties :

La première concerne le diocèse de Léon et va de 1564 au Concordat de 1801, époque où ce noble diocèse fut supprimé. Il m'a été de toute impossibilité de remonter plus haut, aucune pièce antérieure à 1564 n'existant à Plougoulm, à part un acte de 1548. — J'ai commencé par faire un état des Recteurs, des Curés ou Vicaires et des Prêtres habitués qui ont passé par Plougoulm, depuis l'époque précitée jusqu'à la Révolution française. Durant ce laps de temps, on compte 19 Recteurs, 3 Gouverneurs de Sainte-Anne, 13 Chapelains, 27 Curés ou Vicaires et 51 Prêtres habitués. J'ai relaté les faits intéressants qui se sont accomplis dans la paroisse pendant la même période. Dans des colonnes parallèles, j'ai placé les Papes, les Evêques de Léon et les Rois de France, avec une courte notice sur les principaux événements arrivés soit dans l'Eglise, soit dans le diocèse ou dans notre Patrie. Tout Français catholique sent battre dans son cœur le même amour et pour sa mère la sainte Eglise romaine, et pour sa chère et noble France, qui restera toujours, quoi qu'on fasse, le *Soldat de Dieu, Gesta Dei per Francos*.

C'est donc, on le voit, une sorte de tableau chronologique et synchronique qui permet d'embrasser quantité de faits d'un seul coup d'œil et sans grande tension d'esprit.

En parlant de la paroisse de Plougoulm, je ne pouvais passer sous silence les *Chapellenies* qui s'y trouvaient avant 1789. Aussi ai-je dit un mot de ces Chapellenies, de leurs fondateurs, de leurs titulaires et des revenus qui y étaient attachés.

Il m'a paru bon de placer à la suite de la première partie les noms des familles marquantes qui ont habité la paroisse de Plougoulm, depuis au moins 1574 jusqu'à 1783. Chez tous les peuples, on a religieusement conservé le souvenir des hommes qui se sont distingués par leurs vertus ou par des actions d'éclat. C'est guidé par le même sentiment que j'ai voulu faire le relevé des familles seigneuriales de Plougoulm. Plusieurs d'entre elles se sont signalées par de pieuses fondations ; une seule, et encore ne s'agit-il que d'un acte isolé dans l'espace de trois siècles, a laissé de pénibles souvenirs. L'auteur de l'attentat commis, dans l'église même de Plougoulm, le 26 décembre 1640, sur la personne de Louis Gallais, était Jérôme de Lanrivinen, sieur de Brignen. L'église dut être réconciliée à cause du sang qui y avait été malicieusement répandu par le susdit seigneur.

Pour ce qui concerne la partie héraldique, j'ai eu recours à M. le baron Pol de Courcy. A qui pouvais-je mieux m'adresser qu'au savant qu'un écrivain à la plume élégante et facile, M. Edmond Biré, de Paris, saluait naguère encore comme le plus impeccable des archéologues, le plus spirituel et le plus charmant des chroniqueurs ? M. de Courcy ne s'est pas contenté de me donner les armoiries des familles nobles de Plougoulm, que je lui demandais. Avec une grâce parfaite, il m'a communiqué des pièces remontant à 1448, c'est-à-dire antérieures de plus d'un siècle à celles que j'ai trouvées à Plougoulm. Ces pièces sont d'un haut intérêt, car elles donnent, non-seulement les noms des personnages nobles de Plougoulm à cette époque, mais encore le chiffre des hommes qu'ils devaient fournir en temps de guerre et l'équipement avec lequel ils étaient tenus de se présenter.

Pour la deuxième partie de mon travail, à savoir depuis 1801 jusqu'à nos jours (1890), j'ai suivi le même plan. Cette dernière partie ne comporte pas les développements de la première, et la chose se conçoit.

Quant aux sources où j'ai puisé pour faire ce travail, les voici : les archives de la fabrique de Plougoulm, qui possède encore des papiers assez intéressants ; celles de la mairie de Plougoulm, qui m'ont été d'une grande utilité, particulièrement pour ce qui

concerne la Révolution. Il y a à la maison commune un registre où tout ce qui s'est passé alors dans la paroisse, se trouve parfaitement relaté. C'est un vrai journal propre à captiver l'attention.

J'ai consulté également, avec fruit, trois forts manuscrits in-folio⁽⁺⁾, appartenant au Collège de Léon, et que son digne principal, M. l'abbé Quidelleur, a eu l'extrême obligeance de me prêter. Qu'il reçoive ici mes meilleurs remerciements.

Enfin, l'*Eglise de Bretagne*, par le bénédictin dom Morice, et annotée par M. l'abbé Tresvaux, vicaire général de Paris, Albert Le Grand, religieux du couvent de Saint-Dominique de Morlaix, et l'*Introduction au Gouvernement des Paroisses*, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne, par M. Potier de la Germondaye, avocat au Parlement, substitut du procureur général du Roi et docteur en droit des Facultés de Rennes, ne m'ont pas peu aidé pour mener à bien ma tâche. Ce dernier ouvrage, imprimé à Rennes et à Saint-Malo en 1777, est d'un intérêt extrême pour tout ce qui concerne la législation civile et ecclésiastique en vigueur dans la province de Bretagne avant la Révolution.

Plougoulm, 3 Janvier 1891 (en la fête de sainte Geneviève).

J. TANGUY,

RECTEUR DE PLOUGOULM.



(+) — Voici les titres de ces in-folio : — *Chapellenies et Gouvernement de l'Evêché de Léon ; — Chapellenies et Main-Morte : — Plougoulm : Inventaire et Extraits des afféagements, Aveux, Contrats, Partages et autres titres concernant la mouvance des héritages situés en la paroisse de Plougoulm de l'Evêché de St Paul de Léon, fait par l'Ordre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean François de La Marche, Evêque, Comte de Léon.*

Avant 1790, la paroisse de Plougoulm était partagée en trois grandes *cordellées* ou *frairies*, appelées *Armorique*, *Gorréploué* et *Plougoulm-Bian*, autrement dit *Poulesqué*. Chacune des deux premières de ces cordellées ou frairies se subdivisait encore en trois autres, savoir : la cordellée de l'Armorique, en celles de *Trégor*, *Keraëret* et *Trégalan* ; — et la cordellée de Gorréploué, en celles de *Croasméan*, *Kervren* et *Kerguiduff*.

L'assemblée nationale, par une suite de décrets portés le 20, le 22 et le 23 novembre 1790, et acceptés par Louis XVI, prescrivit aux différentes municipalités du Royaume de dresser un état indicatif du nom des anciennes divisions de leur territoire et de donner désormais à ces divisions le nom de *sections*.

Pour se conformer à ces décrets, le territoire de Plougoulm fut partagé en cinq sections : section de Trégor, — section de Keraëret, — section de Trégalan, — section de Poulesqué, — section de Gorréploué.

La section de Trégor est limitée à l'est par la rivière de Kérellec, qui sépare Plougoulm du Minihy (Saint-Pol) ; au nord, par la dite rivière et la section de Keraëret dont elle est séparée par les chemins de Créac'hédern, Streat-Poull-ar-Roc'h au Chabous, Strat-ar-Vennec au Cantal ; à l'ouest, par la section de Keraëret ; et au midi, par celle de Trégalan, dont elle est séparée par le grand chemin de Léon à Plouescat.

La section de Keraëret est limitée à l'est par la section de Trégor ; au nord, par la rivière de Kérellec ; à l'ouest, par la rivière de Saint-Jacques (Guilliec), qui se réunit à celle de Kérellec, faisant une presqu'île de la paroisse de Plougoulm ; au midi par la section de Trégalan, dont elle est aussi séparée par le grand chemin de Léon à Plouescat.

La section de Trégalan est limitée au levant par la rivière de Kérellec, remontant depuis le pont Saint-Yves (Kerc'hoant) jusqu'au moulin de Sinan ; au nord, par les sections de Trégor et de Keraëret dont elle est séparée par le grand chemin de Léon à Plouescat, depuis le pont Saint-Yves jusqu'au pont Saint-Jacques ; au couchant, par la rivière Saint-Jacques, en remontant jusqu'au pont Emiry ; au midi, par le chemin dudit pont Emiry jusqu'au moulin de Sinan, qui la sépare de la section de Gorréploué.

La section de Poulesqué est limitée à l'est par les chemins de rû Kerdrein à rû Plouénan, de Kerbilat à Lanamic, au chemin de Mespaul jusqu'au bois taillis du Petit-Keranfaro, par lesquels chemins elle est séparée du Minihy et de Plouénan, ayant néanmoins plusieurs champs, au-delà des chemins, dans la paroisse de Plouénan ; — au nord, par la paroisse du Minihy, dont elle est séparée par les chemins du Koz-Milin à rû Kerdrein ; — à l'ouest, par la rivière de Kérellec, remontant depuis le pont de l'Etang (Stang) vers le Gamer ; — au midi, par la paroisse de Plouénan, à prendre depuis le bois taillis de Keranfaro par Lann-ar-Pousinet, Toull-al-Lann, Guenel-ar-Saozon au Gamer.

La section de Gorréploué est limitée au levant par la rivière de Kérellec au Gamer ; — au nord, par la section de Trégallan ; — au couchant, par la rivière de Saint-Jacques au pont de Kerguiduff ; — au midi, par le chemin de Kerguiduff à Sainte-Catherine et à Créac'hqueraut, donnant à côté sur la paroisse de Plouvorn.

Le sol de Plougoulm est en général très fertile. Toutes les céréales y réussissent ; le froment est de qualité supérieure. Quant à la culture maraîchère, elle est fort développée, surtout depuis que Roscoff s'y approvisionne chaque année. Nulle part ailleurs dans le Léon on ne trouve de plus beaux chevaux. Aussi sont-ils recherchés par l'Etat et achetés parfois à des prix fabuleux.

Ce ne sera pas un hors-d'œuvre de dire ici quelques mots sur la manière dont les paroisses étaient gouvernées avant la Révolution. Aujourd'hui les Conseils de fabrique et les Conseils municipaux forment deux corps séparés qui ont des attributions distinctes. Il n'en était pas de même avant 1789.

Dans la province de Bretagne, le temporel des paroisses était administré par le Général, assemblée composée de douze anciens Trésoriers dont les comptes avaient été rendus et soldés, et de deux trésoriers en exercice. Ces douze anciens délibérants devaient être remplacés tous les ans par douze des habitants les plus notables et anciens trésoriers eux-mêmes. A ces quatorze, se réunissaient le Recteur, le Procureur du Roi ou Fiscal et les Juges de la juridiction dont l'église relevait. Leur réunion formait le Corps politique préposé au soin et gouvernement temporel de l'église et représentant le Corps des Paroissiens.

Au Général seul appartenait le droit d'administrer les biens et les revenus de la Fabrique, des Confréries, des Fondations, de régler l'emploi des revenus suivant leur destination naturelle, de prendre connaissance du besoin de réparations, d'acquisition des choses nécessaires pour la décoration des églises et l'entretien du service divin, de l'achat des ornements ; c'était un père de famille qui devait être consulté, et sans l'avis duquel rien ne pouvait être valablement fait. A lui était encore dévolu le droit de choisir les serviteurs de l'église, même les enfants de chœur. Mais il était responsable des pertes que sa négligence pouvait occasionner à la Fabrique.

Les Juges étaient chargés de veiller au bon ordre, non-seulement dans l'intérieur de l'église et aux assemblées capitulaires, mais encore dans toute la partie de la paroisse qui relevait de leur juridiction.

Le Procureur du Roi ou Fiscal devait porter ses regards sur tout ce qui intéresse le ministère de la Partie publique, requérir l'enregistrement, la publication et l'exécution des règlements de la Cour, veiller aux réparations du presbytère, provoquer la reddition des comptes, et faire dans l'Assemblée tous les réquisitoires que le besoin du moment exige, pour conserver l'intérêt public et particulier, enfin, faire réparer les chemins de traverse et faire observer dans toute l'étendue de la paroisse située sous le Fief de sa juridiction les règlements de police.

Les Recteurs n'avaient aucune juridiction temporelle dans leurs paroisses. Ils ne pouvaient se mêler des comptes de l'église, trésoriers ou autres, de l'emploi des deniers des fabriques, des nominations des Trésoriers, ni porter la main au registre des délibérations, ni aux délibérations, si ce n'est pour signer. Il leur était également défendu de faire aucune innovation, changement ou augmentation, de toucher à l'argent des confréries et à celui des tronc, sans le consentement du Général, consigné dans une délibération en forme, à peine de nullité et de 10 livres d'amende. (Arrêt du 7 décembre 1718.)

Ces restrictions si odieuses ont été enlevées, en partie, par la nouvelle législation sur les Fabriques.

Un règlement du 20 décembre 1735, fait pour la paroisse de Saint-Aubin de Guérande, assignait aux Recteurs dans les assemblées des paroisses la première place. Ils pouvaient signer les premiers les délibérations et donner leur voix immédiatement avant le président ; représenter, avant la délibération, ce qu'ils auraient trouvé à propos pour le bien de l'église et de la fabrique, par forme de simple proposition, sans néanmoins préjudicier aux droits et possessions des Chapitres des églises cathédrales et collégiales, Curés primitifs pour la préséance sur les Curés, Vicaires perpétuels seulement.

C'était à la sacristie ou en un autre lieu décent que se faisait la réunion du Général ou du Corps politique.

Des lettres-patentes de 1726, portant règlement pour la levée des fouages (1) en Bretagne, interdirent la réunion du Général de la paroisse au *cabaret*.

(1) L'imposition aux fouages était une taxe réelle sur les héritages roturiers, et elle ne dépendait pas de la condition de la personne. Les nobles qui avaient des terres roturières y étaient assujettis pour ces terres, comme tous ceux qui ne possédaient pas de terres nobles. Un roturier possesseur d'une terre noble n'était point soumis à cette sorte de taxe.

COURTE NOTICE

SUR

S^T COLUMBA, PATRON DE PLOUGOULM

~~~~~

La paroisse de Plougoum est une vraie presqu'île comprise entre deux cours d'eau qui forment, l'un, la rivière du *Guilliec*, à l'ouest, et l'autre, la rivière de *Kérellec*, à l'est. Les deux se déversent dans la Manche.

Plougoum est borné au nord par la Manche, à l'est par Saint-Pol-de-Léon, à l'ouest par Trélaouénan et par Sibiril, et au sud par Mespaul.

*Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuitus exitum conversationis, imitamini fidem.*

« Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu; et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. »

(ST PAUL, Epître aux Hébreux. Chapitre XII, verset VII.)

La paroisse de Plougoum tire son nom de Saint Columba (en breton Coulm), l'apôtre et le héros de la Calédonie (Ecosse). Les Irlandais, ses compatriotes, l'ont presque toujours appelé Kolumb-Kille ou Cille, c'est-à-dire la Colombe de la Cellule, pour rappeler le grand nombre de communautés fondées et gouvernées par lui. Son père avait pour aïeul l'un des huit fils du grand Niall, monarque suprême de toute l'Irlande, de 379 à 405, au temps où Saint Patrice avait été emmené comme otage dans cette île. Columba pouvait donc être lui-même appelé au trône.

Sa mère sortait également d'une famille régnante dans le Leinster, l'un des quatre royaumes subordonnés de l'île. Il naquit à Gartán, dans une des régions les plus

sauvages du comté actuel de Donnégall : on y montre encore la dalle sur laquelle sa mère était couchée quand elle le mit au monde, le 7 décembre 521. Pendant que sa mère était enceinte de lui, elle eut un songe que la postérité a recueilli comme un symbole gracieux et poétique de la carrière de son fils. Un ange lui apparut en lui apportant un voile tout parsemé de fleurs d'une merveilleuse beauté et des couleurs les plus variées; puis elle vit ce voile s'envoler au loin et s'étendre à mesure qu'il s'éloignait en recouvrant les plaines, les bois et les montagnes; et l'ange lui dit : « Tu vas devenir mère d'un fils, qui fleurira pour le Ciel, qui sera compté parmi les prophètes de Dieu et qui conduira des âmes innombrables à la céleste Patrie. »

Pour premier maître, il eut le prêtre qui le baptisa. Dès son enfance, Dieu le favorisa de merveilleuses visions. Son ange gardien lui apparaissait souvent, et l'enfant demandait si tous les anges étaient jeunes et resplendissants comme celui-là.

De la maison du prêtre, il passa dans ces grandes écoles monastiques où ne se recrutait seulement pas le clergé de l'Eglise celtique mais où se formaient les jeunes laïques de toutes les conditions.

A peine âgé de 25 ans, il présidait à la création d'une foule de monastères. Columba aimait beaucoup les livres, et il allait partout en quête de volumes à emprunter ou à transcrire. Etant en visite chez son ancien maître Finnian, notre Saint trouva moyen de faire une copie clandestine et pressée du psautier de cet abbé. Finnian voulut réclamer la copie dès qu'elle fut terminée. Columba refusa de se dessaisir de son œuvre. On en référa au roi Diarmid ou Dermott, qui se prononça pour Finnian.

Columba outré souleva une partie de

l'Irlande contre Diarmid. Il se livra une sanglante bataille à Cool-Drewny ou Cul-Dreinh sur les frontières de l'Ultonie et de la Conacie. Diarmid vaincu fut obligé de s'enfuir à Tara.

Sous le nom de Cothac ou « Batailleur », le psautier latin transcrit par Columba et qui fut l'occasion de cette guerre civile, existe encore aujourd'hui. On peut le voir dans le musée de l'Académie royale Irlandaise. Pendant plus de mille ans, il fut porté à la guerre comme un gage de victoire par les O'Donnell, famille de laquelle était sorti Columba.

Columba vainqueur eut bientôt à subir la double réaction de ses remords personnels et de la réprobation de beaucoup d'âmes pieuses. Un synode tenu à Teilté, aujourd'hui Testown, petit village près de Kels, au comté de Meath, l'excommunia d'abord, puis le condamna à gagner au Christ autant d'âmes païennes qu'il avait péri de chrétiens dans la bataille de Cool-Drewny.

Il alla trouver le moine Alban, pour implorer ses suffrages en faveur de ceux qui avaient perdu la vie à Cool-Drewny. Ce saint personnage, après avoir beaucoup prié, lui déclara que ces morts jouissaient de l'éternel repos.

Columba consulta ensuite un saint religieux du nom de Molaise, pour sa propre direction. Ce rude anachorète confirma la décision du synode et y ajouta une nouvelle condition, bien cruelle pour une âme aussi passionnément éprise de son pays et de ses proches. Le confesseur condamna son pénitent à s'exiler de l'Irlande pour toujours. Columba s'inclina devant cette sentence avec une tristesse résignée : « Ce que vous ordonnez, dit-il, se fera. » Il avait alors 42 ans.

Avec un jeune religieux, nommé Mochouna, fils du roi provincial de l'Ulster, et onze autres disciples, l'Exilé vint abor-

der sur un îlot désert des Hébrides, îlot qu'il a immortalisé; c'est l'île sainte d'Iona, qui devint la capitale monastique, le foyer de la civilisation chrétienne dans le nord de la Grande-Bretagne, et le lieu choisi plus tard par plusieurs rois d'Irlande, d'Ecosse et de Norvège pour dormir leur dernier sommeil à l'ombre du tombeau du saint missionnaire.

C'est là que saint Columba a si bien travaillé pour Dieu et pour les âmes; c'est là qu'il a tant souffert en songeant à sa chère Irlande; c'est là qu'il est mort, riche de mérites, vénéré de tous, le 9 juin 597, la trentième année de son arrivée, en donnant sa dernière bénédiction à Iona.

Plusieurs années avant sa mort, Columba eut comme un avant-goût des joies du Paradis. La céleste lumière qui devait le recevoir dans son sein commençait déjà à lui servir de parure ou de linceul. Cette lumière miraculeuse, qui rayonnait autour de lui comme l'auréole de la Sainteté, le suivait partout. Ses moines se racontaient les uns aux autres que la cellule isolée qu'il s'était fait construire dans l'île d'Himba, voisine d'Iona, s'illuminait toutes les nuits d'une lumière qui s'apercevait à travers les fentes de la porte et les trous de la serrure, pendant que Columba chantait des cantiques inconnus jusqu'à ce jour de ses auditeurs. Après y être resté trois jours et trois nuits sans y prendre aucune nourriture, il revint à Iona pour y mourir. On pourrait lui adresser l'éloge que le saint Pontife Onias fit du prophète Jérémie : *Hic est fratrum amator, et populi Israël; hic est qui multum orat pro populo.*

« C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël; c'est là celui qui prie beaucoup pour ce peuple. »

(MACHABÉES, livre II, chapitre XV, verset XIV.)

## PREMIERE PARTIE

# DIOCÈSE DE LÉON

1564—1801

Le diocèse de Léon était borné au nord et à l'ouest par la mer, à l'est par le diocèse de Tréguier, et au midi par celui de Quimper. Il renfermait 108 paroisses et un assez grand nombre de trèves, trois collégiales et deux abbayes d'hommes, le Relecq et Daoulas.

Depuis saint Paul Aurélien, 530 après Jésus-Christ, jusqu'à Monseigneur de La Marche, 1801, il y a eu à Léon 51 évêques.

Cet antique diocèse, qui compte tant de saints et savants prélats, a été supprimé en 1801, et son territoire a été réuni à celui de Quimper. La plus célèbre des collégiales de Léon, était celle de Notre-Dame du Folgoët, dont la construction commença en 1365, sous Jean IV de Montfort, l'heureux rival de Charles de Blois, qui périt en 1364 à la bataille d'Auray. L'église dédiée en 1419, sous Jean V, fils et successeur de Jean de Montfort, fut érigée en collégiale en 1422.

Notre-Dame de Creisker, dont la fondation, d'après Albert Le Grand, religieux du couvent de Saint-Dominique de Morlaix, remonte au temps du duc Jean IV

(1345-1399), servait de chapelle au séminaire de Léon, dirigé jusqu'à la Révolution par les Lazaristes.

Son clocher, le plus élégant de France, est, au dire de Vauban, le morceau d'architecture le plus hardi qu'il eut vu. « Si un ange, écrit Ozanam, descendait du ciel, il poserait le pied sur le clocher de Kreisker avant de l'arrêter sur la terre d'Armorique. »

Le nom de Léon, donné à Saint-Pol, vient de *Legio*, parce que les Romains y ont eu longtemps des légions en garnison.

Pendant plusieurs siècles, les peuples de Léon ont eu des comtes héréditaires dont la puissance a fait souvent ombrage aux souverains de Bretagne. Leur postérité s'est fondue en 1350 dans la maison de Rohan. Depuis ce temps, les évêques de Léon prirent le titre de comtes de Léon, comme seigneurs spirituels et temporels de Saint-Pol, juridiction qu'ils tenaient sans doute des anciens comtes de Léon ou des ducs de Bretagne, qui avaient acquis cette seigneurie.



## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801.

1547

M<sup>re</sup> CHRIST<sup>e</sup> DE COUESQUET

1570

YVON MORVAN

1573

HAMON BARBIER

Docteur en droit, chanoine de Léon.

Missire BARBIER, de la maison de Kerjean, en Saint-Vougay, possédait à la fois les bénéfices de Plougoulm, de Lannilis et de Plougar.

1585-1600

PIERRE MAZÉAS

Nobles résidants à Plougoulm, du temps de M. MAZÉAS :

Christophe du Cosquer, seigneur de Kerantret.

Christophe de Trédern, seigneur de Trédern.

Christophe Le Garo, seigneur du Marquis.

Guillaume de Trédern.

Dame Françoise de La Lande dame douairière de Ramlou'h.

## PAPES

1566-1572

St PIE V, 226<sup>e</sup> Pape.

7 octobre 1571. — Victoire de Lépante. — Don Juan d'Autriche détruit la flotte turque.

1572-1585

GRÉGOIRE XIII, 227<sup>e</sup> Pape.

1582. — Réforme du calendrier que les Russes, les Grecs schismatiques, en haine de la Papauté, n'ont pas adoptée. Ils sont en retard de 12 jours sur les autres peuples de l'Europe.

1585-1590

SIXTE V, 228<sup>e</sup> Pape.

Ce pape, de l'ordre de St François d'Assise, fut un justicier. Il réprima les brigandages des barons romains...

1590

URBAIN VII, 229<sup>e</sup> Pape.

1590-1591

GRÉGOIRE XIV, 230<sup>e</sup> Pape.

1591

INNOCENT IX, 231<sup>e</sup> Pape.

1592-1603

CLÉMENT VIII, 238<sup>e</sup> Pape.

1603

LÉON XI, 233<sup>e</sup> Pape.

## DIOCÈSE

## PAROISSE

## ÉVÊQUES DE LÉON

1562-1613

ROLLAND DE NEUFVILLE

Noble breton, puiné de la maison du Plessis-Bardoul, né en 1530 et promu à l'évêché de Léon en 1562. — D'une vigilance extrême, il purgea son diocèse des erreurs des protestants, et à sa mort (5 février 1613) il ne se trouvait pas un seul de ces sectaires dans le pays de Léon, tandis qu'ils se montraient en nombre dans d'autres parties de la province. — Son mausolée se voit à la cathédrale de St-Pol, près du chœur, du côté de l'épître. — Voir note aux Faits remarquables.

1613-1631

RENÉ DE RIEUX-SOURDÉAC

Mgr de Rieux fut injustement déposé en 1635 pour la part qu'il prit en 1625 à l'affaire des Carmélites de Morlaix qui refusaient de se soumettre à l'exécution du bref d'Urbain VIII les assujettissant pour leur conduite aux Pères de l'Oratoire, au préjudice de l'évêque de Léon, et pour le prétendu appui qu'il aurait donné, en 1632, à la reine Marie de Médicis. L'accusation fut reconnue fautive, et il fut rétabli en 1646. — Mgr de Rieux a son mausolée près du chœur, du côté de l'évangile.

1625. — Bulle d'Urbain VIII concédant de nombreuses indulgences à la confrérie établie dans l'église de St-Roch, située hors des murs de la ville de Léon.

## DE LÉON

## DE PLOUGOULM

## ROIS DE FRANCE

1560-1574. — CHARLES IX.

1569. — Batailles de Jarnac et de Moncontour (Vienne). — Défaite des Calvinistes et du traitre Coligny par le duc d'Anjou, depuis Henri III.

24 Août 1572. — La Saint-Barthélemy. — Ce n'a été qu'une représaille contre les massacres multipliés des catholiques par les Huguenots. 786 de ces derniers ont été tués dans toute la France, d'après les historiens protestants eux-mêmes. Le terrible baron des Adrets, à lui seul, avait fait périr six fois plus de catholiques. « Son seul aspect, dit Allard, son regard farouche, son nez recourbé, son visage décharné et marqué de taches de sang noir, tel qu'on peint Sylla, imprimaient l'effroi aux plus intrépides. Il tuait, brûlait et saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses officiers mêmes. » Mort le 2 février 1586, abhorré des catholiques et méprisé par les calvinistes.

1574-1589. — HENRI III.

1576. — La Ligue. — Henri de Guise en est le chef. Il est assassiné.

Henri III, à son tour, est assassiné par Jacques Clément.

1589-1610. — HENRI IV.

1589. — Batailles d'Arques. — D'Ivry, 1590. — Siège de Paris, 1594.

Conversion de Henri IV.



## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse

## OBSERVATIONS

Au second registre de l'église de Plougoulm, commençant à 1583, on lit ce qui suit : « *Sequitur casus reservati in Diocesi Leonensi, sub illustr. RR. Rollando de Neufville, in odorem sanctitatis defuncto, anno 1613.* »

Mgr Rolland de Neufville avait mené une vie fort austère. Tous les vendredis il se renfermait dans son cabinet de travail, où il jeûnait au pain et à l'eau. Il ne parlait à personne qu'à Dieu, et il restait en oraison continuelle. Il était très aumônier, et suivi de son official, il allait à pied par les chemins, priant Dieu. — Marie-Amice Picard le vit dans le ciel, assis sur un trône brillant. (*Vie manuscrite d'Amice Picard*, trouvée dans la bibliothèque de M. Abrahamet, vicaire général de Léon).

16 Mars 1574. — *Santance* des Regaires de Saint-Paul, qui condamna Christophe de Coskaer, écuyer de Kerautret, suivant sa reconnaissance de payer au seigneur Evêque de Léon, onze parées de froment, mesure racle par lui due sur ses héritages, comme cause ayant de feu M. H. Nicolas de Kercoent, sieur de Pratpéat, sauf audit seigneur Evêque à demander par la suite plus grande rente. — Le contrat d'échange du 7 décembre 1561 porte en effet 13 garcées et un boisseau de froment.

20 Octobre 1584. — Sentences par les Regaires de Léon au profit des Fabriques (de Plougoulm), contre Yves Kerautret, de Roscoff. Maurice Didou et Jeanne Le Rest pour la rente d'un boisseau de froment due sur Parc-Créac'hedern, pour assiette de laquelle ces derniers ont donné à la Fabrique par transaction du 19 février 1585, une pièce de terre au terroir de Ment-andour, de deux sillons et demi.

Lors résidaient à Plougoulm, Christophe de Trédern, Bastien Silguy, à Poullesqué, et Christophe Le Garo, au Marquis.

18 Août 1585. — Cession par les paroissiens de Plougoulm à Françoise Bars, fille de Yvon Bars, d'un droit de tombe devant le Crucifix en l'église de Plougoulm, en faveur de 10 livres *monnoie* une fois donnée et d'un sol de rente par an à perpétuité. (Il n'est pas dit sur quoi.)

En 1596, au baptême de Jean de Chateaufur, fils de

(1) Voir l'addendum à la dernière page



## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoum, depuis 1570 jusqu'au Concorlat de 1801.

1600-1628

PRIGENT LE NY

Chanoine, trésorier de Léon, Prieur de St Mathieu de Brévotec, Gouverneur de Loc-Maria-al-Lann. — Fondateur du couvent des Minimes de St-Paul. « Lequel couvent, église et dépendances ont été fondés par Missire Prigent Le Ny, vivant, trésorier et chanoine du Léon, suivant acte de fondation du 12<sup>me</sup> septembre 1622 aux charges portées par Iceluy, et en autre partie, suivant contrat de donation du 27<sup>me</sup> avril dit an, faite par noble homme Sébastien Le Gac, vivant, seigneur de Kersanton, le tout contenant en fond compris ce qui est sous les édifices deux journaux de prisage. » — M. Prigent Le Ny fut inhumé dans la chapelle de tous les saints, à la Cathédrale.

1629-1633

JEAN DE KERLEC'H

Trésorier et chanoine de l'insigne église cathédrale de Léon, plus tard vicaire-général. « *Novus Rex, Nova Lex.* » (Note du registre).

1633-1639

FRANÇOIS BRIANT

*Rector in palatio presbyterali.* Cette note du registre ne laisse pas que d'être quelque peu ironique. Il est à présumer que missire François Briant n'était recteur que de nom, M. de Kerlec'h s'étant probablement réservé ses pouvoirs. — En

## PAPES

1603-1621

PAUL V, 234<sup>e</sup> Pape.

1610. — Ordre de la Visitation, fondé par St François de Sales et par Ste-Jeanne de Chantal.

1611. — Congrégation de l'Oratoire établie en France par le cardinal de Bérulle.

1621-1623

GRÉGOIRE XV, 235<sup>e</sup> Pape.

1623-1644

URBAIN VIII, 236<sup>e</sup> Pape.

1623. — Institution, à Rome, de la Propagande (*de propagandâ fide*).

1623. — Institution des Prêtres de la Congrégation (*Lazaristes*) par St Vincent de Paul.

1633. — Institution des Filles de la Charité.

1640. — Publication du livre de Jansénius, évêque d'Ypres, en Flandre, *Augustinus*, deux ans après sa mort.

1644-1653

INNOCENT X, 237<sup>e</sup> Pape

1651. — Fondation de la Société de St-Sulpice, par M. Olier.

1653-1667

ALEXANDRE VIII, 238<sup>e</sup> Pape.

1664. — Réforme de la Trappe, Ordre de Cîteaux, par l'abbé de Rancé.

## ÉVÊQUES DE LÉON

1639-1648

ROBERT CUPIF

Parisien, mais d'une famille originaire de l'Anjou, était cousin du célèbre Nicolas Fouquet, vicomte de Vaux et de Melun, surintendant des finances en 1660, Mgr Cupif fut d'abord doyen de l'église collégiale de N.-D. du Folgoët, prieur commendataire de Lochrist, grand archidiacre, official et vicaire-général de Quimper. Richelieu le fit nommer évêque de Léon par Louis XIII. Dans l'espace de huit ans qu'il resta dans ce diocèse, il fit rebâtir le palais épiscopal qui tombait en ruines, recouvra les droits et augmenta de moitié les revenus de l'Evêché. Anne d'Autriche le nomma à l'Eglise de Dol.

1651-1661

HENRI-MARIE DE LAVAL DE BOIS-DAUPHIN

Prélat d'un mérite distingué, de l'ancienne maison de Laval, sortie de celle de Montmorency. Il fut d'abord abbé de Perray-Neuf trésorier, puis doyen de St-Martin de Tours. Nommé en 1651 à l'évêché de Léon, il fut sacré le 17 août de la même année dans l'église St-Bernard des Pères Feuillants de la rue St-Honoré, par Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, assisté de Roger d'Aumont et d'Hardouin de Péréfixe, évêques d'Avranches et de Rodez. Il gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle et de piété. En 1661, il fut nommé à La Rochelle, assista à l'installation de Bossuet à Meaux le 7 février 1682, et mourut le 22 septembre 1693, à l'âge de 74 ans.

1661-1665. — Vacance du Siège.

## ROIS DE FRANCE

1598. — Edit de Nantes. — Paix de Vervins avec l'Espagne.

1610. — Henri IV, le bon Roi, meurt assassiné par Ravillac.

Colonie du Canada, découverte en 1534, par Jacques Cartier.

1610-1643

LOUIS XIII

1614. — Etats Généraux.

1624. — Ministère de Richelieu.

1628. — Siège et prise de La Rochelle.

1630. — Journée des Dupes. — Révolte et supplice du duc de Montmorency, vaincu à Castelnaudary.

1635. — Période française de la Guerre de Trente Ans.

1642. — Conspiration et supplice de Cinq-Mars.

1643-1715

LOUIS XIV

1643, Rocroy. — 1644, Fribourg. — 1645, Nordlingue.

1648. — Condé, vainqueur à Lens (Pas-de-Calais).

Paix de Westphalie.

1649. — La Fronde.

1658. — Turenne et Condé, au faubourg St-Antoine, à Aras, aux Dunes.

1659. — Paix des Pyrénées.

1661. — Ministère de Colbert.

Académie des Sciences, des Inscriptions, d'Architecture, de Musique. L'Hôtel des Invalides, l'Observatoire, les Tapisseries des Gobelins, les Porcelaines de Sèvres, les Glaces de St-Gobain, le Canal du Midi ou du Languedoc, les Colonies Françaises du Canada, de Madagascar, etc.

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse

### OBSERVATIONS

Jean et de Jeanne de Keranguen, dame de Kerdevez, fait par Jean Le Jeune de Plougoum et recteur de Lannilis, il y eut 4 parrains et 4 marraines.

En 1601, au baptême de Jeanne Tréguer, fille de François et de Marie Mergouarc'h, il y eut trois prêtres parrains.

En 1601, au baptême de Jeanne Roualec, fille de Maure et de Françoise Olier, il y a cinq commères à la fois.

En 1604. — *Infans masculus repertus in piscinâ porticius.*

21 et 22 Octobre 1613. — Partage entre noble Rolland de Poulpiquet, chanoine de Léon, demeurant au manoir de la Ville-Neuve, chapelain de Ste-Anne; missire Yves Abomnès, prêtre de Plougoum, chapelain de Prat-Coulm; et les Marguilliers de Plougoum; par lequel partage est échue à la fabrique de Plougoum :

3<sup>e</sup> lottie, savoir : — 1<sup>o</sup> au Reunyou, 4 sillons 1/2 ; — 2<sup>o</sup> au Menglas, 7 sillons 1/2 ; — 3<sup>o</sup> audit Menglas, 4 sillons 2/3 ; — 4<sup>o</sup> au Henguer, 4 sillons 3/4 ; — 5<sup>o</sup> à l'Ero-Hir, 3/4 de sillons ; — 6<sup>o</sup> à Pouil-ar-Vaquer, 10 sillons 1/4.

A partir du 22 mai 1625, les registres portent en tête : *Anno a partu Virgineo*, gracieuse manière de dater les actes.

En 1627. — Vincent Le Moyne, seigneur de Créc'hichen se fait enterrer aux Carmes de St-Paul.

Jean Pleiber, par testament du 27 mars 1628, veut que son corps soit inhumé à Ste-Anne et lègue à l'église Parc-ar-Spernen et une pièce de terre dans Parc-ar-Maguer, à Kervrenn, de 13 sillons, moyennant 3 octaves, 3 trentaines, 3 sixaines, une centaine, et de plus, à perpétuité deux services à Ste-Anne, l'un le 1<sup>er</sup> jour de l'an, le 2<sup>e</sup>, le 1<sup>er</sup> dimanche après ses obsèques, et deux autres à Plougoum (le jour n'est pas indiqué).

Réconciliation de l'église de Plougoum. — Le dernier dimanche de l'an 1640, le 30<sup>e</sup> jour de Décembre, l'église de Plougoum fut réconciliée par noble et vénérable missire René du Louet, prêtre, chantre et premier dignitaire de la Cathédrale de St-Paul (et promu plus tard à l'évêché de Quimper).

L'église de Plougoum avait été polluée par le sieur de Brignen (c'est le seigneur de *Lanrivinen*), pour y avoir fait malicieusement grande effusion de sang le jour de St-Etienne, en la personne de Louis Galais. — Ont assisté à cette cérémonie : MM. Gabriel Cuff; L. Lagadec, O. Dréau, F. Pleiber, F. Helleau, prêtres; O. Le Roy, sous-curé; F. Mazéas, diacre; J. de Kerlec'h, chanoine, trésorier de Léon et recteur de Plougoum.

29 mars 1643. — Bénédiction solennelle par M. J. de Kerlec'h, d'une nouvelle croix d'argent, fondue par Robert Daniel, orfèvre, de la ville de Saint-Paul, et achetée aux frais du Corps poitique de Plougoum. Ont assisté à la cérémonie : MM. Ol. Le Roy, sous-curé,

## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570, jusqu'au Concordat de 1801.

1639, M. Briant passa à la cure de Brouennou (Pays de Gouesnou).

1640-1662

JEAN DE KERLEC'H

Pour la seconde fois recteur de Plougoulm. Vicaire Général en 1662, *sede vacante*, par suite de la nomination de Monseigneur de Laval à l'évêché de La Rochelle.

1662-1668

CHRISTOPHE LE NY

Grand archidiacre de Léon. Mort le 29 novembre 1668, et inhumé dans le chœur de l'église de Plougoulm, devant la première marche du maître-autel.

1669-1687

HERVÉ DE KERMENGUY

Missire de Kermenguy, écuyer, seigneur de Saint-Laurent avant d'avoir reçu les ordres. Il devint recteur de Plougoulm, le 5 janvier 1669, mourut le 3 avril 1687, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Plougoulm, en présence de M. Gasan, de M. de Kermenguy, de M. de la Roche-Noire et autres. Ont assisté à ses funérailles : MM. Olivier Paul, prêtre de Plougoulm, Paul de Trédern, Jean Autret, curé de Plougoulm.

1687-1688

VINCENT ABRAHAMET

Docteur en théologie, licencié en droit de la Faculté de Paris, trésorier, grand

## PAPES

1667-1670

CLÉMENT IX, 239<sup>e</sup> Pape.

1670-1676

CLÉMENT X, 240<sup>e</sup> Pape.

1675. — Révélations faites à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque sur le Sacré-Cœur de Jésus.

1676-1689

Vénérable INNOCENT XI, 241<sup>e</sup> Pape

1679. — Institution des Frères de la Doctrine Chrétienne par le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle.

1682. — Assemblée du clergé de France.

Déclaration des Quatre Articles.

De là devait sortir, un siècle plus tard, la funeste Constitution civile du Clergé, au nom de laquelle tant de prêtres fidèles furent si cruellement persécutés.

1689-1691

ALEXANDRE VIII, 242<sup>e</sup> Pape.

Condamnation des Quatre Articles.

## EVÊQUES DE LÉON

1663-1670

FRANÇOIS DE VISDELOU

Né le 24 novembre 1612, fils de Gilles, sieur de la Goublaye, gentilhomme breton, et de Françoise Quélenec. Il fut d'abord prédicateur de la reine Anne d'Autriche, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Quimper, puis, sous le titre d'évêque de Madanre, coadjuteur de Mgr René du Louet. Nommé en 1665 à l'évêché de Léon, mort le 18 mai 1670. Il a un splendide mausolée à la cathédrale de Saint-Paul, au chevet du chœur.

1670-1671

JEAN DE MONTIGNY

Né en 1636, fils d'un avocat général au Parlement de Bretagne. Il fut plusieurs années aumônier de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV. — Membre de l'Académie française. — Evêque de Léon en 1670 ; mort le 18 septembre 1671. — Il était, dit Madame de Sévigné, petit de taille, mais il renfermait dans un corps faible un esprit supérieur. (Lettre du 20 octobre 1671 et suivantes.)

1672-1701

PIERRE LE NEBOUX DE LA BROSSE

Nommé évêque de Léon en 1671, et sacré l'année suivante.

Il assista aux Etats de Vitré en 1673, — de Dinan en 1675 et de Vannes, en 1691.

Mort le 18 septembre 1701.

## ROIS DE FRANCE

1667. — Guerre de Flandre.

La Hollande, l'Angleterre et la Suède contre la France.

1668. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

1672. — Guerre de Hollande. Passage du Rhin. — 1<sup>re</sup> Coalition.

Turenne en Allemagne. — Sa mort à Salzbach, grand Duché de Bade, 1675.

1678. — Paix de Nimègue.

Acquisition de la Franche-Comté, de l'Alsace qui depuis... oh ! douleur !

*Exsurget Ultor !...*

1685. — Révocation de l'Edit de Nantes.

A cette occasion, comme pour la St-Barthélemy, on a étrangement exagéré les faits et les résultats. De part et d'autre il y eut des torts. Les historiens protestants eux-mêmes qui sont de bonne foi le reconnaissent.

1687. — Ligue d'Augsbourg.

2<sup>e</sup> Coalition. — Allemagne, Hollande, Espagne, Angleterre, Savoie.

Le Maréchal de Luxembourg à Fleurus, 1690, à Steinkerque, 1692, — à Nerweinde, 1693.

Catinat à Staffarde, 1690, à Marseille, 1693.

2 et 3 juin 1692. — Lutte héroïque de Tourville à la Hogue (Manche) contre la flotte Anglo-Hollandaise.

1697. — Paix de Riswick. (Hollande).

Louis XIV rend à l'Espagne les conquêtes qu'il a faites ; ses Etats au Duc de Lorraine, et reconnaît Guillaume III d'Orange comme roi d'Angleterre. Fin des Stuarts.

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse OBSERVATIONS

Pleiber, prêtre. Mazéas, prêtre, Gabriel Cueff, licencié en théologie, O. Le Dréau, prêtre, J. de Kerlec'h, recteur de Plougoulm, trésorier et chanoine de Léon. — Fabriques : Gabriel Kerbiriou et Alain Boulc'h.

1643. — Jeanne de Kerret, dame de Trédern, se fait enterrer aux Carmes de Saint-Paul.

1643. — Louise Gourio, dame du Dourduff, se fait inhumer chez les Minimes de Saint-Paul.

En 1646. — La vieille bannière, qui existe encore, fut achetée par noble et vénérable personne M<sup>e</sup> J. de Kerlec'h, chanoine trésorier de Léon, recteur de Plougoulm, *aux frais* des paroissiens, pour le prix de 216 livres. — René Corre et Guillaume Kerbiriou, fabriques.

En 1653. — Fondation par Marguerite Laurans d'un anniversaire qui doit être payé dessus un parc, dit Parc-ar-Pont-Méan.

1656. — Mémoire des Effets de l'Eglise, Ornaments, etc. — 4 calices d'argent dont deux dorés. — Ornement noir complet donné par la dame douairière du Dourduff, Elisabeth Chef-du-Bois, épouse de Gabriel du Bois. — Une croix d'argent toute neuve, pesant 19 marcs moins 2 onces, une *Banière* neuve *coutans* 70 écus.

7 avril 1656. — Au baptême de Marie-Renée L'Hostis, fille de François et de Marie Le Goff, conféré par missire François de Kergorlay, chanoine, vicaire général du Léon, seigneur de Boisbriant, fut parrain, noble et puissant seigneur René Barbier, chevalier de Saint-Michel, marquis de Kerjean, de Tromilin, baron de Kerohant, etc. ; la marraine fut Marie-Anne du Boys, dame de Kergoul, Brondusval, etc.

Catastrophe. — Le 29 mai 1662 ont été noyés, en allant de Penpoull en pèlerinage à Notre-Dame de Callot :

1<sup>o</sup> Noble dame Françoise Périn, épouse de noble homme Martin Le Moine ;

2<sup>o</sup> Noble homme Jean Helléau et sa femme Yvonne Le Maître ;

3<sup>o</sup> Olivier Branellec, époux d'Adélice Héa. Leurs corps furent portés et inhumés à Plougoulm.

1<sup>er</sup> août 1669. — Donation par Maurice Quiviger et sa femme Béatrice Moal d'un champ, dit Parc-Anter-Cleus, au terroir de Kérelou, en la paroisse de Sibiril, cession faite au Rosaire, moyennant le droit d'une tombe au chœur de l'église....

La confrérie du St-Rosaire fut établie dans l'église de Plougoulm le 13 octobre 1669 et dotée par missire Hervé de Kermenguy, recteur de Plougoulm. Par un acte du 23 juin précédent de la même année, M. de Kermenguy avait donné pour fonder le Rosaire trente livres par an à prendre sur trois champs situés à Brélévénec et Créac'h-Morvan, en la paroisse de Cléder.

Ont contribué par des rentes à l'institution de la con-

## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801.

pénitencier, chanoine, et plus tard official et vicaire général de Léon.

M. Abrahamet était originaire de la paroisse de Plédran, diocèse de St-Brieuc, et sa famille s'était établie à Plougoulm.

1683-1690

ALAIN LE HIR

Promoteur de Léon, mort à St-Paul, à l'âge de 29 ans, le 6 avril 1690, et inhumé, du consentement des habitants de Plougoulm, à la cathédrale, en la chapelle du Rosaire, du côté nord, entre l'autel dudit Rosaire et celui de Notre-Dame du Carmel.

Monseigneur Le Neboux de la Brosse présida à ses obsèques.

1690-1703

VINCENT ABRAHAMET

Redevient recteur de Plougoulm, puis vicaire général de Léon. C'est M. Abrahamet qui fit construire en 1700 la tour et le clocher de l'église de Plougoulm.

On trouva dans sa bibliothèque les Actes du procès-verbal dressé après la mort de Marie-Amice Picard, décédée en odeur de sainteté à St-Paul le 25 décembre 1652.

## PAPES

1691-1700

INNOCENT XII, 243° Pape.

1693. — Lettres de soumission de Louis XIV et des évêques de France à Innocent.

1699. — Condamnation des *Maximes des Saints*. — Belle soumission de Fénelon.

1700-1721

CLÉMENT XI, 244° Pape.

1713. — Bulle *Unigenitus*, condamnant cent une propositions des *Réflexions morales* de l'oratorien Quesnel, qui finit par sortir de l'Oratoire et mourut impénitent à Amsterdam.

La bulle *Unigenitus* est la condamnation solennelle et définitive de toutes les erreurs jansénistes. Elle établit clairement la doctrine catholique sur la grâce.

1721-1724

INNOCENT XIII, 245° Pape.

1724-1730

BENOIT XIII, 246° Pape

1730-1740

CLÉMENT XII, 247° Pape

1732. — St Alphonse-Marie de Liguori fonde la congrégation du *Très-Saint Rédempteur*.

## EVÊQUES DE LÉON

1702-1745

JEAN-LOUIS DE LA BOURDONNAYE

Docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général de Nantes. Il fut nommé à l'évêché de Léon le 31 octobre 1701 et sacré le 23 avril 1702.

Son diocèse lui dut des statuts synodaux qu'il publia en 1706, et un nouveau Propre des saints, imprimé à St-Paul en 1738. Il mourut à Brest le 22 février 1745; et y fut inhumé.

## ROIS DE FRANCE

1701. — Guerre de la succession d'Espagne. — Troisième Coalition. — Grande Alliance : Empire, Prusse, Angleterre, Hollande, Portugal, Savoie, contre la France.

1704. — Défaites d'Hochsted (Bavière), de Ramilliers (Pays-Bas) et de Turin.

1706. — Malborough vainqueur.

1707. — Victoire d'Almanza (Espagne), remportée sur les Anglais et leurs alliés par le maréchal de Bervick.

1709. — Défaite glorieuse de Villars à Malplaquet (Nord).

1710. — Victoire des Vendôme à Villa-Viciosa (Espagne), — de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro (Brésil).

1712. — Villars sauve la France à Denain (Nord). C'était la dernière armée de Louis XIV. De tous les coins de la France on était accouru pour combattre.

1713. — Paix d'Utrecht avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoie, le Portugal.

1714. — Traité de Rastad avec l'Empire.

1715. — Mort de Louis le Grand.

1715-1774

LOUIS XV

Régence du duc d'Orléans. — Corruption. — Agiotage. — Système financier de l'écossais John Law.

Ministère du cardinal Dubois dont la mémoire a été chargée. Fénelon l'estimait. (Voir les lettres de ce dernier).

1720. — Peste de Marseille. Dévouement de Mgr de Belzunce.

1726. — Ministère du car-

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse

## OBSERVATIONS

frérie du Rosaire : missire Olivier Le Roy, curé de Plougoulm ; — Isabelle Le Rest, femme de Christophe Olivier. Cette dernière a donné en outre un chapelet chrystal complet avec dix marques d'argent, crucifix d'argent, etc. — Louise Kerbiriou, femme de Charles Roué ; — Yvon Le Lez ; — Marie Faujour, sa femme ; — Pierre Stéphan.

La confrérie du Saint-Rosaire fut érigée à Plougoulm par les RR. PP. Dominique Le Bourgeois et Louis Meslé, de l'ordre des Frères Prêcheurs du couvent de St-Dominique de Morlaix, en vertu du pouvoir donné au R. P. Le Bourgeois, par le R. P. Etienne Sory, prieur du couvent de St-Dominique.

M. de Kermenguy dut, pendant son rectorat, soutenir plusieurs procès à cause de la mauvaise foi de certains particuliers qui refusaient de lui payer la Dîme, telle qu'elle était due au Recteur. — Le Présidial de Quimper-Corentin lui donna raison le 27 janvier 1673.

En 1671. — Décès d'Anne Le Lez, femme de Guillaume Corre, morte à l'âge de 103 ans. Anne Le Lez fit une fondation, le 12 octobre 1672, d'un demi-courtil au champ du Venguer, moyennant un service par an.

En 1673, Hervé Bléaugad meurt âgé de 108 ans.

En 1676. — Guillemette Liasse, épouse de Philippe Boisin, de Vannes, meurt à Prat-Coulm, où elle était venue en pèlerinage.

Fut alors aussi baptisée à Plougoulm, Marie Bourgeois, fille de Nicolas et de Louise Liasse, sœur de Guillemette, venue également en pèlerinage à Prat-Coulm.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1681. — Déclaration des héritages que le Général de Plougoulm tient de et sous le Roi, sous Lesneven, fournie à M. de Loheuc, conseiller du Roy et notaire ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne, com. député par arrêt du 19 mars 1678. Lesquels héritages sont, savoir :

1<sup>o</sup> L'église paroissiale de Plougoulm sous l'invocation de Saint-Colomban, son étendue et privilèges tant dehors que dedans ; le cimetière de la dite église, entouré de murailles, garni d'arbres, contenant en tout compris le fond sous édifice vingt-cinq cordes, orient et midy chemin de Saint-Jacques au presbytère, occident Dourduff, nord le susdit chemin.

2<sup>o</sup> La maison presbytérale, couverte d'ardoises, avec ses portes, crèches, cour close et deux jardins aussi clos de murailles, tenus par noble Hervé de Kermenguy, sieur Recteur, contenant, tout compris fond sous édifices, trente cordées, orient Dourduff, midi et couchant chemin de Sainte-Anne au cimetière, avec les arbres qui en dépendent au long des dites murailles, sans y comprendre les issues du levant et du midi, qui autrefois en dépendaient au rapport des marguilliers.

## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoum, depuis 1570, jusqu'au Concordat de 1801.

1703-1716

HERVÉ-JACQUES LE  
BORGNE

La grande cloche qui existe encore a été faite par l'ordre de noble et discret missire H.-J. Le Borgne de La Palue, recteur de Plougoum, et bénite par vénérable et discret missire Frigent, recteur de Cléder, promoteur de Léon.

Missire Jean Le Borgne, seigneur de la Palue, major de la noblesse de Léon, et demoiselle Anne de Kermenguy, dame de Querasan l'ont nommée en l'an 1711, Th. Le Souefme *fecit*.

1717-1738

ANTOINE GUIMAREL

Missire Guimarel ne fut pas des plus heureux pendant son rectorat. Il eut d'abord maille à partir avec la fabrique, au sujet des réparations qu'il voulut faire au presbytère, que le Général de la paroisse trouvait fort beau. Mais c'est surtout à l'occasion de la Dime qu'il éprouva les plus grands ennuis.

De 1718 à 1732, il dut soutenir maints procès, à cause de faux témoins, subornés par missire Jean Salaün, sieur de Keryoual. Les tribunaux finirent par donner raison au recteur. — *La Dime était affermée 2250 livres.*

## PAPES

1740-1738

BENOIT XIV, 248<sup>e</sup> Pape.

1742. — Bulle *Ex quo singulari* terminant la controverse sur les cérémonies chinoises dans le sens des Dominicains contre les Jésuites, qui prétendaient qu'il n'y avait rien d'offensant pour la religion dans les honneurs rendus par les Chinois à *Confucius* et aux ancêtres.

1748. — Le Philosphisme.

Au protestantisme a succédé le jansénisme, au jansénisme le philosophisme, personnifié en deux noms : *Voltaire* et *J.-J. Rousseau*. C'est toujours, sous différents noms, le même esprit d'orgueil et de révolte, qui aura sa dernière et complète expression dans la *Révolution*, qui approche.

1738-1769

CLÉMENT XIII, 249<sup>e</sup> Pape.

1738. — L'Encyclopédie est publiée en France. — « Véritable Babel », d'après l'aveu même de ses principaux auteurs, *Voltaire*, *Diderot* et d'Alembert.

Une foule de livres licencieux et impies sont répandus et lus partout. L'Europe entière participe plus ou moins à cet esprit d'égarement, d'où vont sortir d'immenses catastrophes. Encore trente-deux ans, à quelle terrible Danse Macabre on va assister !

## ÉVÊQUES DE LÉON

1745-1763

JEAN-LOUIS DE GOUYON DE  
VAUDURAND

Né en 1702, à Vannes, d'une famille noble et ancienne de Bretagne, était vicaire général de Coutances, quand il fut nommé le 24 avril 1745, à l'évêché de Léon. Il fut sacré le 12 octobre de la même année. En 1758, il assista à l'assemblée provinciale de Tours, qui le nomma député pour représenter cette province ecclésiastique à l'assemblée du clergé.

Il paraît que M. de Gouyon se montra trop indulgent pour les Jansénistes, car il en est d'obstinés dans le diocèse de Léon, entr'autres le P. Pacifique de St-Jean Baptiste, prieur des Carmes déchaussés de Brest, que son parti, après sa mort, arrivée en 1766, inséra dans le nécrologe des *prétendus défenseurs de la vérité*.

Mgr de Vaudurand démissionne en 1763; mais il continue de posséder en commende l'abbaye de St-Mathieu, dans le diocèse de Léon, à laquelle il avait été nommé en 1739. — Mort en 1780.

Son portrait se voit à Guimaëc dans le salon d'honneur de M. de Mauduit du Plessix, qui compte Mgr de Gouyon au nombre de ses parents.

## ROIS DE FRANCE

dinal Fleury. — *Les Convulsionnaires Jansénistes*.

1733. — Guerre de la succession de la Pologne.

1740. — Guerre de la succession d'Autriche.

1743. — Le maréchal Maurice de Saxe bat les Anglais à Fontenoy (Belgique).

1748. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

Période d'une grande prospérité commerciale. Mais les limites mal définies entre les colonies françaises et anglaises, en Amérique, amènent la guerre de Sept Ans.

1756. — Guerre de Sept Ans.

1757. — Bataille de Rosbach.

Voltaire, en bon prussien qu'il était, félicite le roi de Prusse, Frédéric II, d'avoir battu les Welches (les Français), oh ! l'infâme ! « Paris le couronna, Sodome l'eût banni ».

10 septembre 1759. — Mort glorieuse du marquis de Montcalm, au Canada.

1760. — Mort héroïque du chevalier d'Assas et du sergent Dubois, à Wésel (Provinces Rhénanes).

« A nous, Auvergne, ce sont les ennemis ! »

1763. — Paix de Paris, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Perte de l'Inde, du Canada et de plusieurs autres colonies, grâce à l'imbécillité de Louis XV et à l'impéritie de quelques uns de ses généraux. — C'est le règne des favorites.

1766. — Acquisition de la Lorraine.

1768. — Acquisition de la Corse, moyennant 40 millions donnés à la république de Gènes, qui ne pouvait dompter ce peuple toujours en révolte.

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse OBSERVATIONS

8 Mai 1691. — Mort de Jean Bastard, âgé de 108 ans  
7 Décembre 1692. — Mort de Laurence Guillou, à l'âge de 100 ans.

A partir de 1696, les registres portent en tête les noms sacrés de *Jésus, Maria, Joseph, Anne*.

23 Novembre 1699. — Décès de Jean Pencreac'h, âgé de 100 ans.

20 Novembre 1703. — Mort de Marguerite Postec, qui se fait inhumer dans la chapelle de Sainte-Anne.

En 1727, Missire Jacques-Jean de Trédern, seigneur dudit lieu, est nommé conseiller du Roy, son bailly et lieutenant général de Léon.

« L'an 1728, le cinquième jour de décembre, second dimanche de l'Avent, ayant eu avis par un exprès que les funérailles de très haut et très puissant seigneur Henry de Maillé, marquis de Carman, décédé le 4 décembre dans son château de Maillé, situé dans la paroisse de Guinévez, se feraient aujourd'hui, et que le convoi traverserait notre paroisse pour se rendre par celle du Minihy à l'église du couvent des *Pères Carmes* de St-Paul de Léon où le corps dudit seigneur serait renfermé dans le mausolée de ses ancêtres, fondateurs dudit couvent, nous avons d'abord recommandé aux prières publiques le repos de l'âme dudit seigneur, et exhorté nos paroissiens d'accompagner la pompe funèbre. Nous nous sommes ensuite transportés nous-même avec notre clergé jusqu'au Pont dit de St-Jacques, à l'entrée de notre paroisse du côté de celle de Sibiril. Ayant fait arrêter le convoi en cet endroit, nous avons récité les prières ordinaires pour les morts suivant le Rituel Romain, avons chanté le *Libera* et fait les aspersions et encensements autour du cercueil, lequel après cela a été conduit la croix levée les prêtres chantant jusqu'au Pont appelé de St-Yves, aux confins de notre paroisse, du côté de Minihy, où le vicaire perpétuel et MM. les prêtres se sont trouvés avec la communauté desdits *Pères Carmes* de la ville de St-Paul-de-Léon.

« En foi de quoi et de ce que M. le comte de Maillé, à présent marquis de Carman, a rendu avec une piété édifiante les derniers devoirs à M. son Père, nous avons signé à Plougoum les jour, mois et an que dessus.

« Antoine Guimarel, recteur de Plougoum. »  
8 août 1731. — Louise Le Rest, épouse de Jérôme Nédélec, se fait enterrer chez les Carmes de St-Paul.

8 mai 1737. — Fondation par Maurice Le Lez et François Cuffe d'un service par an, le 4<sup>e</sup> dimanche de septembre, pourquoi ils ont légué trois parcelles de terre chaude et noble à Trégor.

9 janvier 1738. — Enterrement de Jacques Gallou, âgé de 99 ans.

## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801.

1738-1746

HENRI MELCHIOR DE  
COULOMBE

Syndic du clergé de Léon, docteur de Sorbonne, mort à l'âge de 49 ans, chez M<sup>lle</sup> Jocquer, en la ville de Léon, et inhumé le lendemain dans l'église de Plougoulm, en présence de tous les paroissiens et de plusieurs des circonvoisins, outre le clergé nombreux, entre lesquels étaient MM. les recteurs du Minihy de Léon, de Cléder, de Plouzévédé et de Tréflaouénan. — Signé :

Jean Moysan, curé de Plougoulm.

1746-1776

MARIE-PAUL-JOUHANNIC DE  
KERVILIO

Syndic du clergé de Léon, licencié en théologie. Il naquit à Vannes le 15 janvier 1716, et eut pour père Jean-Yves-Jouhannic, écuyer, seigneur de Kervilio, et pour mère, demoiselle Anne-Claudine du Plessis. Mgr de Gouyon, dont il était proche parent, le fit venir dans son diocèse. M. de Kervilio mourut le 10 février 1776 dans son manoir presbytéral de Plougoulm, à l'âge de 60 ans. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière, en présence des soussignés qui ont assisté à son convoi et du général de la paroisse : — Didier Galès, recteur de Plouzévédé ; —

## PAPES

1769-1774

CLÉMENT XIV, 250°  
Pape

1773. — Suppression de la Compagnie de Jésus.

A la veille de la guerre que la Révolution va livrer à l'Eglise, les Jésuites ont l'honneur d'être frappés les premiers. (De nos jours, n'est-ce pas également à eux que le franc-maçon Ferry s'est tout d'abord attaqué ?)

Clément XIV, pour éviter de plus grands maux, supprima la Compagnie, mais en la comblant d'éloges.

## ÉVÊQUES DE LÉON

1763-1772

JEAN-FRANÇOIS D'ANDIGNÉ DE  
LA CHASSE

Né à Rennes le 29 janvier 1724, d'une famille ancienne, originaire de l'Anjou, aumônier de la reine, et grand archidiacre, vicaire général de Rouen, fut sacré évêque de Léon dans la chapelle supérieure de l'archevêché de Paris, le 21 août 1763, par Mgr de Beaumont, assisté de Mgr de Gouyon de Vaudurand et de Mgr de la Muzanchère, évêque de Nantes. La sagesse et la modération avec lesquelles il gouverna son diocèse lui gagnèrent tous les cœurs. Transféré en 1772 à Châlons-sur-Saône, il démissionna en 1781, emportant tous les regrets de ses diocésains, pauvres et riches. Mort à Paris le 12 juillet 1806, à l'âge de 83 ans.

## ROIS DE FRANCE

— A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la Corse appartenait aux Papes.

1774-1793

LOUIS XVI

1778. — Guerre d'Amérique. Indépendance des Etats-Unis.

Se sont distingués dans cette guerre : — sur terre : Rochambeau, La Fayette ; — sur mer : de Suffren, de Grasse, d'Estaing, guillotiné sous la Terreur, La Motte-Piquet, de Guichen, mort à Morlaix en 1790 et inhumé dans le cimetière de Sainte-Marthe, près des Carmélites.

Le portrait de Guichen et le tableau d'un des combats, don de Louis XVI, se voient dans le salon d'honneur, au château de Portz-an-Trez, chez M. de Lauzanne. On a donné son nom à un navire de guerre et à une des casernes de Morlaix.

1783. — Paix de Versailles. La France recouvre une partie de ses colonies aux Indes, aux Antilles et en Afrique.

1789. — Etats Généraux.

14 Juillet. — Prise de la Bastille. Les meurtres commencent.

1790. — Assemblée constituante.

Nouvelle Constitution, dont l'esprit est tout entier dans l'ordre selon lequel se suivent ces trois mots inscrits sur les monnaies du temps : *La Nation, la Loi, le Roy*.

1791. — Assemblée législative.

20 Juin. — Départ de Louis XVI. Il est arrêté à Varennes et ramené à Paris.

10 Août 1792. — Le Temple.

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse

## OBSERVATIONS

10 Avril 1756. — D'avant 1713 il était due une rente ou levée annuelle de 12 livres sur Parc-ar-Gall, près Kervren, fief de Ramlouc'h, pour un service au 4 octobre et pour messe à basse voix ; ladite rente avait été perçue par M. l'abbé Le Borgne et par M. l'abbé Kervilio, recteurs de Plougoulm.

Le 15 décembre 1787, les seigneur et dame de Trédern ont accordé mainlevée de la saisie féodale de Parc-ar-Gall, et le 27 des dits mois et an a été fourni aveu au fief de Ramlouc'h, reçu par ledit seigneur de Trédern, le 3 janvier 1788. Le dit aveu au *raport* de Coroller, notaire royal à Léon.

11 livres, 18 sous, 6 deniers PAYÉ pour façon par Roland Cadiou, fabrique.

16 Mai 1767. — Lettres *reconnoissances* sous seing privé de 5 livres 10 sous de rentes au Rosaire par Jean Moy-san de Plouescat et Paul André de Sibiril, sur une maison d'ardoise à Prat-Coulm, à prendre du côté midi.

30 Janvier 1777. — Contrat de Constitution sur le clergé de France, exempté des 2 vingtièmes et des 4 sous par livre du 1<sup>er</sup> vingtième au denier 25, en faveur du *presbitère* de Plougoulm, de 2400 livres de principal, produisant par an clair et net et quitte des 20<sup>e</sup> et sous par livre du 1<sup>er</sup> 20<sup>e</sup> la somme de quatre-vingt-seize livres, payables en la ville de Léon, au bureau de la recette des décimes ecclésiastiques, en deux termes, savoir :

Le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre, dont le premier paiement a dû se faire le 1<sup>er</sup> avril 1777, ledit paiement ayant commencé à courir depuis le 1<sup>er</sup> octobre précédent. (Il semble qu'il y ait ici de l'erreur. Les 2400 livres cy-dessus étaient encore à Plougoulm au commencement de mars 1777).

Joint audit contrat le reçu de M. de Querebars et la délibération des seigneurs propriétaires pour location du *presbitère*.

4 Mars 1790, 7 heures du matin. — *Formation de la nouvelle municipalité*, conformément aux décrets portés par l'Assemblée nationale et sanctionnés par Louis XVI. Cette opération est précédée de la messe dite par M. Le Jeune, et du chant du *Veni Creator*. — Le serment civique est fait ensuite par le clergé et les municipaux élus. M. Le Jeune est nommé secrétaire du conseil et rapporteur des actes et des délibérations, le président Jean Nenez, de Keranveyer, ne sachant écrire.

14 Novembre 1790. — Pétition du conseil municipal pour le maintien de l'évêché de Léon. Les habitants de la campagne en prendront sur eux les charges, s'il le faut.

19 Décembre 1790. — Protestation. — Le conseil municipal et les notables de la paroisse déclarent : 1<sup>o</sup> qu'ils ne reconnaîtront pour évêque que Monseigneur de La Marche, tandis qu'il vivra ; 2<sup>o</sup> ils demandent qu'il y



## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801.

Corre, recteur du Minihy de Léon; — Breton, recteur de Sibiril; — Yves Péron, recteur de Plouvorn; — I. Moysan, recteur de Plouescat; — Le Jumeau de Kergaradec; — J.-F. Corrigou, curé de Plougoulm.

Les armes de la famille de M. de Kervilio sont: « d'argent à trois cœurs de gueules ».

Les Jumeau de Kergaradec, dont l'un est aujourd'hui (1890) consul général de France à Moscou et habite Paris, sont de la famille des Kervilio et de celle de Mgr de Gouyon de Vaudurand.

1776

FRANÇOIS-MARIE QUENTRIC

Recteur du 14 juillet au 3 novembre 1776.

1776-1783

YVES FRANÇOIS MAHÉ DE TRÉZÉGUER

Avait avec lui sa mère au presbytère de Plougoulm.

Voici son acte de décès: Le corps de haute et puissante dame Michelle Marion, dame de Trézéguer, veuve d'écuyer Mahé de Trézéguer, âgée de 81 ans, décédée au presbytère de Plougoulm, le 10 septembre 1777, dans la communion des fidèles, a été inhumé dans le cimetière de Plougoulm, le 11 du susdit mois, en présence de M. l'abbé de Trézéguer, son fils, de M. de la Roche de Kerandraon, garde maritime du départe-

## PAPES

1775-1779

PIE VI, 251<sup>e</sup> Pape

1782. — Pie VI se rend à Vienne auprès de l'empereur Joseph II.

Le Joséphisme en Allemagne. — « Mon frère le Sacristain. » C'est ainsi que Frédéric II nommait par ironie Joseph II. qui toucha maladroitement à beaucoup de choses et ne réussit en rien. Il jeta le trouble dans ses états.

1791. — Constitution civile du clergé en France. 4 évêques sur 135 prêtent serment. En Angleterre, au temps du schisme de Henri VIII, 4 évêques seulement étaient restés fidèles.

1793. — Pie VI glorifie en plein consistoire la mort de Louis XVI, qu'il appelle martyr.

Persécution générale en France contre les prêtres fidèles.

1794. — BULLE AUCTOREM FIDEI, condamnant 85 propositions du synode janséniste tenu à Pistoie (Toscane).

## EVÊQUES DE LÉON

1772-1802

JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE

D'une famille noble et ancienne du diocèse de Quimper, naquit en 1729, au château de Lezergué, dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, et suivit d'abord la carrière militaire. Il assista en 1747 au combat de Plaisance, dans lequel il resta, dit-on, seul de sa compagnie.

A la paix d'Aix-la-Chapelle, il renonça au service, reprit ses études et entra dans un séminaire.

Il fit sa licence à Paris, et fut ordonné prêtre le 16 avril 1756, à Conflans, par Mgr de Beaumont. Il était vicaire-général de Tréguier et abbé de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc quand il fut, en 1772, promu à l'évêché de Léon. Pour se livrer tout entier au soin de son troupeau, il remit son abbaye de Saint-Aubin.

Pendant son pontificat, il fit construire à ses frais le beau collège de Léon et un petit séminaire pour élever les jeunes gens pauvres. Il dépensa dans ces constructions plus de quatre cent mille francs. Dieu seul connaît les abondantes aumônes qu'il répandit autour de lui.

En 1791, ce digne prélat, pour éviter la prison, fut obligé de se retirer en Angleterre. Il fut à Londres, pendant la tourmente révolutionnaire, la providence d'un grand nombre de malheureux proscrits. Il y mourut le 25 décembre 1806. Mgr de la Marche a été le dernier évêque de l'antique diocèse de Léon.

Ses restes ont été transportés à Saint-Pol, en 1866, sous le pontificat de Mgr Sergent et déposés à la cathédrale où l'on voit son mausolée au chevet du chœur, du côté de l'Evangile.

## FRANCE. — RÉPUBLIQUE

1, 2, 3 Septembre 1792. — Massacres aux prisons (Carmes, Abbaye, Châtelet, Force, etc.) organisés par Danton.

Jugement de La Marpe sur ce fameux révolutionnaire auquel on a eu l'impudeur de dresser (1890) une statue à Arcis-sur-Aube, sa patrie: « Sa laideur effrontée, ses épaules de portefaix, sa voix et son éloquence de carrefour, ses formes robustes, ses poumons infatigables, sa perversité audacieuse, en un mot, ses vices, ses besoins, ses facultés en faisaient un homme éminemment révolutionnaire, dans le sens qui fut bientôt attaché à ce mot. »

21 Septembre 1792. — La Convention.

1792. — Valmy, Jemmapes. Ere républicaine, 22 Septembre 1792.

21 Janvier 1793. — Supplice de Louis XVI.

13 Juillet 1793. — Charlotte Corday poignarde le hideux Marat.

16 Octobre 1793. — Supplice de Marie-Antoinette. — Guerres de Vendée.

La Terreur du 31 mai 1793 au 21 juillet 1794 31 Octobre 1793. — Supplice des Girondins.

5 Avril 1794. — Supplice de Danton.

27 Juillet 1794. — Supplice du cruel tyran Robespierre.

1794. — Bataille de Fleurus.

1795. — Le Directoire. — Paix de Bâle avec la Prusse, la Hollande et l'Espagne.

1796. — Bonaparte.

Première campagne d'Italie. — Lodi, Arcole, Mantoue.

1797. — Paix de Campo-Formio.

1798. — Bonaparte en Egypte, en Syrie. — Les Pyramides, 1798, — Aboukir, 1799, — St-Jean-d'Acre. — 18 Brumaire (9 novembre 1799) — Le Consulat.

## Faits remarquables qui se sont passés dans la paroisse

## OBSERVATIONS

ait, après sa mort, un autre évêque dans la ville de Léon, canoniquement élu; 3° Ils ne veulent aucunement dépendre de l'évêque de Cornouaille ou de Quimper; — 4° leur désir formel est, qu'à l'avenir, comme au passé, il y ait un collège et un cimetière en ladite ville de Léon, et ont signé: F. Cousquer, P. Corre, Y. Tonnart, Charles Le Lez, Jean Corre, J. Mével, Y. Paugam, Y. Manac'h, Henry Milin, Rolland Cadiou, maire, Jean Nénez.

28 Juin 1792. — M. Le Jeune délègue, avec pouvoir de subdéléguer pour les mariages, jusqu'à révocation de sa part, M. Le Lann, curé de Plougoulm, MM. Le Lez, Cadiou et Nédélec, prêtres habitués.

23 Novembre 1792. — La commune s'empare des registres de l'église. (Décret du 20 septembre 1792.) M. Le Jeune ne peut plus paraître désormais.

Dès le 21 novembre 1792, les prêtres restés fidèles n'exercent que très difficilement le saint ministère; à cause de la persécution, il sont obligés de se cacher.

Durant cette époque si malheureuse, on se rendait à Plougoulm, pour des baptêmes et des mariages, de St-Pol, de l'Île-de-Batz, de Plouénan, de Mespaul, de Cléder, de Plouvorn, de Plouescat, de Plounévez-Lochrist, de Henvic, de Carantec, de St-Thégonnec; on évitait les prêtres jureurs. Plouescat et Plounévez-Lochrist ont été quelque temps sans voir un seul prêtre. — En général, les enfants étaient ondoyés par les sages-femmes, et ce n'était que trois, quatre mois après et même plus, qu'on pouvait furtivement présenter ces mêmes enfants aux prêtres de Plougoulm, qui les baptisaient de nouveau sous condition.

18 Décembre 1792. — Un détachement du 3<sup>e</sup> bataillon de Maine-et-Loire, commandé par un lieutenant, vient saisir les prêtres réfractaires. Promenade inutile, les prêtres s'étant cachés. Furent emportés alors par le citoyen lieutenant:

1° Une croix d'argent avec ses clochettes; — 2° une autre petite croix; — 3° deux calices avec leurs patènes; — 4° un encensoir avec sa navette et sa cuillère; — 5° une boîte aux Saintes-Muiles. — Le tout fut rendu le lendemain au conseil municipal, qui en dressa acte.

23 Décembre 1792. — Arrivée à Plougoulm du citoyen François Le Goarant, ex-vicaire de Manvec, en qualité de curé constitutionnel, avec des pouvoirs du citoyen Alexandre Epilly, évêque du Finistère. La population ne voulut avoir aucun rapport avec ce loup qui menaçait, à tout propos, du bâton, du pistolet ou du fusil. Après le 8 messidor, An II, 28 juin 1794, il n'est plus question du citoyen Le Goarant.

28 et 31 Janvier 1793. — Saisie des fonds de la fabrique par Le Bian, de St-Pol, comissaire du district de Morlaix,

## RECTEURS

qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801.

ment de Brest, des MM. recteurs de Cléder, de Sibiril, Plouvorn, Tréflaouenan, Plouzévédé, et de M. Le Menven, chevalier de Coat-lez, et autres. — Signé : Breton, recteur de Sibiril ; Y. Péron, recteur de Plouvorn ; La Roche de Kerandraon ; J.-F. Corrigou, curé ; F. Mahé de Trézéguer, recteur.

1783

### GUILLAUME LE JEUNE

Originaire de Lannilis. Sa vie a été soumise aux plus rudes épreuves, ayant eu à traverser l'époque si néfaste et si lamentable de la Révolution. M. Le Jeune jouissait de la plus haute et de la plus juste considération à cause de ses vertus et de sa capacité, et c'est ce qui porta quelques communautés religieuses (les Ursulines de Lesneven, la communauté de l'Union chrétienne) à le choisir en 1789 pour leur représentant dans les questions qui les concernaient.

Etat du clergé de Plougoulm au jeudi 4 mars 1790 : Missire Guillaume Le Jeune, recteur ; — M. Jean Riou, curé ; — M. Guillaume Cadiou, prêtre ; — M. Nicolas Le Gallou, prêtre.

Population : 1720 habitants.

## PAPES

Captivité de Pie VI emmené en Toscane, à Briançon, à Grenoble, à Valence.

1799. — Pie VI meurt à Valence (France).

1800

PIE VII. — 252<sup>e</sup> Pape

Elu au conclave tenu à Venise.

## EVÊQUES DE LÉON

### RÉVOLUTION

#### Evêques schismatiques

1791-1794

Louis-Alexandre Expilly

Recteur de St-Martin de Morlaix, puis évêque du Finistère, Mort sur l'échafaud, à Brest, le 22 mai 1794.

1798-1800

Yves-Marie Audrein

Audrein vota la mort de Louis XVI avec sursis, fut nommé évêque constitutionnel du Finistère, le 22 juillet 1798, et fusillé par des Chouans, dans la soirée du 19 novembre 1800, non loin de Châteaulin.

## FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE

### OBSERVATIONS

16 Mars 1793 — Les jeunes gens refusent de tirer au sort et se portent en armes sur St-Pol, où ils attaquent les soldats.

Dimanche 24 mars 1793. — Bataille de Kerguiduff. — Le général de division, comte de Canclaux, pose les conditions de la paix aux paroisses insurgées, Plougoulm, Sibiril et Cléder : contribution de guerre ; — restauration du pont de Kerguiduff ; — indemnité de 3000 livres à la veuve et aux enfants de Grégoire Mercier, canonnier de la garde nationale de Morlaix, tué à Saint-Pol, dans la journée du 19 mars ; — livraison des armes ; — plusieurs notables comme otages.

9 Juillet 1793. — Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm en sa forme accoutumée. — (Un exploit du citoyen Goarant, curé constitutionnel.)

Dans cette séance qui a été tenue à la sollicitation de Gabriel Aminot, officier public, la municipalité a délibéré sur ce qui suit :

Le sus dénommé Aminot, officier public, après avoir fait rassembler les citoyens René Olier, maire, Jean Autret, Jean Bertévas, Guillaume Le Glaz et René Ollivier, procureur de la commune, leur a exposé que le citoyen Goarant, curé constitutionnel de cette commune, l'a empêché contre la loi du 20 septembre 1792 de faire inhumer un corps dans le cimetière de cette commune ; qu'il a par deux fois bouché le tombeau ; qu'il a menacé le bédau de la prison et même de le tirer s'il osait entrer dans le cimetière. De plus il a vomé mille injures contre la municipalité assemblée et revêtu de leurs marques distinctives, faute qu'ils ne forçaient l'officier public à lui livrer les registres. Mais, comme la loi ne nous le permet point, nous n'avons pu lui accorder cette demande ; de plus l'officier public s'y opposait. Après quoi le citoyen Goarant a disparu disant qu'il se moquait de nous, et de nos écharpes. Mais il a rentré un instant après avec trois autres curés et ils nous ont encore injurié. Le cadavre est demeuré exposé jusqu'à voir la décision du directoire du district de Morlaix. — Clos et arrêté les dits jour, mois et an ci-dessus.

Signé : René OLIER, maire ; Gabriel AMINOT, officier public ; Guillaume LE GLAZ, J. AUTRET, J. BERTÉVAS ; René OLLIVIER, procureur de la commune ; TRÉBAOL, secrétaire.

6 Nivôse, an II, 27 décembre 1793. — Destruction par le conseil municipal de tout insigne rappelant la Royauté et la Féodalité.

12 Pluviose, an II, 1<sup>er</sup> février 1794. — Election d'un comité révolutionnaire. Elus : Vincent Ollivier, Jacques Muncus, Michel Philippe, Julien Jacq, Chrétien Corre, Jacques Le Guen, Yves Le Meur, Jean Autret, Jean Marc, Yves Le Bihan, Yves Paugam et François Charles.

Du 13 Messidor, an II, 3 juillet 1794.

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, tenue et expédiée à la coutume.

Séance tenue par le citoyen Quéré, maire provisoire, assisté des officiers municipaux et notables, présent le citoyen Ollivier, agent national, à l'effet de fixer le taux des journaliers et ouvriers pour la récolte prochaine, et après l'avis du général, avons fixé pour battre, savoir :

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Aux hommes, 15 sous.            | Pour l'estame, 3 sous    |
| Aux femmes, 7 sous, 6 deniers.  | 9 deniers.               |
| Pour couper le blé :            | Aux couvreurs de mai-    |
| Aux hommes, 7 sous 6 deniers.   | sons, 15 sous.           |
| Aux femmes, idem.               | Aux couvreurs de pier-   |
| Pour travailler au lin :        | res, 1 livre 2 sous      |
| Aux hommes, 15 sous.            | 6 deniers.               |
| Aux femmes, 7 sous 6 deniers.   | Aux maçons, idem.        |
| Charpentiers aux mou-           | Peller, 7 sous 6 de-     |
| lins, 18 sous.                  | niers.                   |
| Aux autres charpen-             | Couper du foin, 15       |
| tiers, 15 sous.                 | sous.                    |
| Aux tisserands, 15 sous.        | Créper, 15 sous.         |
| Pour sarcler, 4 sous 6 deniers. | Pour faire des mannes,   |
| Taillieurs, 7 sous 6 deniers.   | 15 sous.                 |
| Lingères, 3 sous 9 den.         | Repasseuses de coeilles, |
| Cordonniers aux che-            | 7 sous 6 deniers.        |
| vaux, 15 sous.                  | Pour buées, 7 sous 6     |
|                                 | deniers.                 |
|                                 | Gages d'Août :           |
|                                 | Aux hommes, maxi-        |
|                                 | mum, 30 livres.          |
|                                 | Aux femmes, 20 livres.   |

# FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE OBSERVATIONS

Fait au bureau municipal de Plougoulm, les jour et an ci-dessus. — Signé :

Quéré, maire provisoire ; — Yves Milin, officier municipal ; — Le Glas, id. — J. Bertévas ; — Jean Corre, notable ; — Claude Pérébéozen ; — Ollivier, agent national ; — Le Lann, secrétaire-greffier.

## UN ARRÊTÉ DE JUGEMENT INSOLITE A L'EPOQUE

LIBERTÉ ÉGALITÉ  
A Brest, le 29 Thermidor, de l'an second de la République Française, une et indivisible.

L'Accusateur public, près le Tribunal révolutionnaire, séant à Brest, établi à l'instar de celui de Paris, Au Citoyen Agent national de la commune de Plougoulm.

CITOYEN,  
Je t'envoie les copies de quatre jugements rendus par le parquet du tribunal, laquelle ordonne la mise en liberté de quatre individus détenus dans la maison d'arrêt de ta commune. Je te requiers de les faire mettre à exécution, sitôt la présente reçue. Tu délivreras chacune de ces copies à chacun des individus qu'elle concerne et me certifieras de suite de l'exécution.

Le Substitut de l'Accusateur public.  
Signé : M. GRANDICAN.

## ERREUR D'ENVOIS DE JUGEMENTS

LIBERTÉ ÉGALITÉ  
Plougoulm, 3<sup>e</sup> Thermidor, l'an 2<sup>e</sup> de l'ère républicaine.

L'Agent national de la Commune de Plougoulm, district de Morlaix, canton de Pol-de-Léon, à l'Accusateur public, près le tribunal révolutionnaire, séant à Brest.

Je m'empresse de te renvoyer les copies des quatre jugements que tu m'as adressés par erreur, les individus y dénommés n'étant point connus en cette commune, où il n'existe d'ailleurs point de maison d'arrêt.

Salut et fraternité !

Signé : OLLIVIER, Agent national.

Qui étaient ces détenus ! Il est fâcheux que le registre n'en donne pas les noms.

Il est fort probable que la chute de Robespierre a dû sauver ces quatre malheureux de la guillotine. A Brest, comme ailleurs, le tribunal révolutionnaire taillait de la besogne au bourreau, et les scrupules ne hantaient guère l'esprit des juges.

7 Brumaire, an III, 29 octobre 1794. — Inventaire de l'argenterie, du linge et autres effets de la fabrique.

13 Germinal, an III, 3 avril 1795. — MM. Le Lann, vicaire, et Guillaume Cadiou, prêtre, se présentent en habits séculiers devant le conseil et obtiennent la faculté d'exercer leur saint ministère. — Le 20 Germinal, M. Jean Le Lez, prêtre originaire de Plougoulm, qui s'était aussi caché, se présente également et obtient la faculté de remplir ses fonctions.

Ce jour 29 Germinal, troisième année républicaine — 1 Avril 1795 — s'est présenté en la maison commune de Plougoulm, le citoyen Guillaume Le Jeune, qui nous a déclaré s'être caché pendant le temps de la persécution pour le seul caractère de prêtre ; déclare en outre, ledit Jeune faire domicile sur cette commune. — En la maison commune lesdits jour et an.

Signé : Grall, Bohic, officiers municipaux.

15 Floréal, an III, 17 mai 1795. — Le conseil municipal demande une église pour l'exercice du culte catholique. Roland Cadiou se rend à cette fin auprès du district de Morlaix. — Ont signé : Grall, Bohic, Marc, Aminot, officiers municipaux ; Roualec, agent-national. Le Glas, maire ; Le Lann, secrétaire-greffier.

24 Floréal, An III. — Certificat de civisme donné au conseil municipal, lors du passage des troupes à Plougoulm — « Je puis assuré à qui conque soit que la municipalité de Plougoulm ces comporter envers ma troupe d'une manière digne de républicains. » Signé :

LE FÈVRE, commandant la division.

15 Messidor, an III, 4 juillet 1795. — Enlèvement par le conseil des offrandes faites à Notre-Dame de Prat-Coulm, le 2 juillet. Malgré le malheur des temps, les pèlerins venaient vénérer la sainte Vierge. — Offrandes trouvées : en monnaie na-

# FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE OBSERVATIONS

tionale, 5 livres 12 sols ; — en assignats, 50 livres 10 sols ; — en deniers, 2 sols ; — en lin, quantité de 12 livres, tant gerbes que peignées. Le tout fut déposé chez le citoyen Gabriel Aminot, officier municipal.

Séance tenue par le citoyen Glas, maire, assisté des citoyens Grall, Ollivier, Bohic, Marc, et Aminot, officiers municipaux. Présent : le citoyen Roualec, procureur de la commune.

Se sont présentés en la maison commune de Plougoulm les citoyens Le Lann et Cadiou, prêtres dudit Plougoulm, qui ont déposé leur soumission aux Loix dont extrait suit :

« Les ennemis des ministres du culte catholique romain, ci-devant détenus ou cachés, à raison du refus de serment, ne cessent de leur imputer d'être réfractaires à la loi et d'insinuer qu'ils sont en révolte contre le gouvernement.

« Lesdits ministres ne sont point et n'ont point été réfractaires de la loi. Une loi a prescrit aux fonctionnaires publics de jurer la ci-devant Constitution civile du clergé, ou d'abandonner leurs bénéfices. Ils n'ont point fait leur serment ; mais ils ont abandonné leurs bénéfices ; ils ont donc obéi, et ils ne sont point réfractaires.

« Ils ne sont point, ils n'ont point été, et jamais ils ne seront en révolte contre le gouvernement. Disciples d'un Maître qui leur a dit que son royaume n'est pas de ce monde, ils sont, par principes et par état, soumis au gouvernement civil de tous les pays qu'ils habitent.

« Lorsque Jésus-Christ a envoyé les Apôtres prêcher l'Évangile dans tout l'Univers, ils les a envoyés dans les républiques comme dans les monarchies, et telle est l'excellence de cette religion toute divine qu'elle s'adapte à toutes les formes de gouvernement.

« Dire que le culte catholique romain ne peut s'exercer dans les républiques comme dans les monarchies, c'est calomnier ce culte et ses ministres.

« Tels sont, tels ont été toujours nos sentiments. »

A Plougoulm, le 14 messidor, 3<sup>e</sup> année républicaine.

Le conseil, le procureur de la commune oui, approuve cette soumission aux loix, et arrête qu'il sera délivré une copie à chacun desdits ministres. — Fait et arrêté en conseil municipal de Plougoulm, lesdits jour et an. — Signé : Grall, officier municipal.

23 Prairial, an IV, 14 juin 1796. — L'arbre de la Liberté est rasé pendant la nuit.

1<sup>er</sup> Ventôse, an V, 17 février 1797. — Serment de haine à la Royauté et à l'Anarchie par le conseil, à 11 heures du matin. Personne n'y vient assister.

12 Octobre 1797 (Pièce curieuse à plus d'un point de vue.)

Quimper, le 20 Vendémiaire, an 6 de la République Française, une et indivisible.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département du Finistère,

Au Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Plouénan.

CITOYEN,  
Je suis autorisé à maintenir les précédentes dispositions relatives aux Réquisitionnaires. Annoncez donc au plus tôt à nos jeunes concitoyens qu'ils sont dispensés de rejoindre l'armée, mais dites-leur en même temps que la patrie compte : Sur leur entière soumission à ses Loix.

Sur leur prudence à éviter les pièges que leur tendaient encore ces prêtres fanatiques qui voulaient rétablir un trône brisé par la volonté de la nation, et pour lesquels la guerre civile paraissait un moyen légitime.

Sur leur résolution de ne jamais s'associer à ces brigands de toute espèce qui ont désolé divers canton du Finistère.

Sur leur dévouement, leur courage et leur prompt réunion pour la défense de nos côtes, si les Anglais osaient les insulter. C'est la perfidie de l'Angleterre qui a provoqué cet embrasement général et cette guerre sanglante qui dévore l'Europe depuis six années, et c'est cependant l'Angleterre qui retarde aujourd'hui la conclusion de la paix ; c'est



FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE  
OBSERVATIONS

encorre elle qui après avoir *accueillis* les émigrés comme des instruments nécessaires à ses projets d'envahir la ci-devant Bretagne, les avait vomis à Quiberon dans l'espoir de nous faire périr au milieu de nos discordes civiles ; c'est enfin l'or de l'Angleterre qui a soldé, entretenu, organisé ces bandes connues sous le nom d'armée royale catholique, de chouans et de chauffeurs qui ont pillé les paisibles habitants des campagnes, assassiné sur les *grand routes*, et dont la férocité n'a été désarmée ni par la faiblesse des femmes ni par l'aspect des vieillards qu'ils ont torturés et égorgés.

Vous sentirez sans doute sans que je vous le dise qu'il ne suffit pas de *rappeller* aux jeunes citoyens de votre canton ce que leur propre intérêt et leur amour pour le pays qui les a *vu* naître leur commande ; vous parlerez aussi le langage de la vérité aux pères de famille. Ils doivent tous se *rappeler de* ces temps d'anarchie durant lesquels au nom d'un prétendu Roi leurs maisons furent dévastées, et s'ils réfléchissent sur leur situation actuelle, ils sentiront combien il est juste à la République la vigilance paternelle du gouvernement qui les protège dont les soins ont rétabli l'ordre, maintenu la sûreté des personnes et des propriétés, ramené la confiance publique et rendu au citoyen paisible le repos qu'il avait perdu.

En parcourant avec eux ces époques douloureuses où les agitations intestines éloignaient de nous les bienfaits de la constitution, vous leur direz de se *rappeller* combien s'appuyaient du crédit de l'Angleterre, et les assassins et les provocateurs au meurtre, qui parcouraient nos communes ; ils ne pouvaient plus douter que la perfidie de ces insulaires fût la vraie source des maux inouïs qu'ils ont soufferts, et ce souvenir Les Ramenant à sentir combien il leur importe de se garantir de l'influence de leurs ennemis naturels, ils prendront, je n'en doute pas, la ferme résolution d'appeler Leurs enfants d'accourir eux-mêmes au Besoin pour les Repousser de notre territoire, et de se défendre des insinuations de leurs

agents que les événements de l'intérieur n'ont que trop signalés. Les Juges de paix, les officiers municipaux, les instituteurs, tous ceux en un mot qui avaient montré quelque attachement à la cause de la Liberté ont péri, ou ont été contraints de tuer pour éviter la mort qui les menaçait. Une certaine classe de ministres de culte, particulièrement recommandable par sa soumission aux *Loix* de la République n'a pas été plus épargnée, et durant les horreurs de ce carnage, une autre classe de prêtres, fameuse par sa résistance au gouvernement républicain, jouissait d'une parfaite sécurité, avait même une protection ouverte de la part des sicaires aux gages du gouvernement anglais. Et malgré l'indignation publique, ces prétendus gardiens fidèles de la morale de Dieu de paix, n'ont pas *faite* une démarche, n'ont pas dit un mot pour *désapprouver* ces atrocités. Ici les réflexions pressent, et quand tout démontre que ces féroces fanatiques s'affectionnaient à la cause des ennemis irréconciliables de la France, et qu'ils souriaient en quelque sorte à ces égorgements, ils ne doivent plus inspirer que de l'horreur.

Après les avoir arrêtés à ce tableau nécessaire pour les prémunir et conserver à ce département le calme dont il a si heureusement joui, vous leur ferez sentir combien ils doivent être sensibles aux bienfaits du gouvernement. Ils n'ont plus à craindre d'être séparés de leurs enfants, ils ne manqueront pas des bras destinés à la culture de leurs terres, et tandis que les autres départements de la République combattent en Italie et en Allemagne, ils seront protégés et goûteront sans inquiétude les douceurs d'une paix que tous les peuples de l'Europe désirent et qui ne sera devancée que par eux.

Cette lettre doit avoir la plus grande publicité, mais vous éviterez bien soigneusement de lui donner une explication propre à tolérer les désertions. *Tous* Requisitionnaires actuellement aux armées qui abandonneraient lâchement leurs drapeaux seront contraints d'y re-

FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE  
OBSERVATIONS

tourner, et dès ce moment tous militaires porteurs de congés limités *qu'elle* que soit l'armée à laquelle ils appartiennent doivent retourner à leur *corp respectifs*, et si quelques réquisitionnaires *étranger* au Finistère s'étaient réfugiés dans votre canton, cette mesure d'exception n'étant applicable qu'aux seuls naturels du pays, vous les ferez arrêter et conduire au chef-lieu du Département. Vous préviendrez au surplus les militaires dans le cas de Rejoindre qu'ils peuvent, si leur goût les y porte, se rendre à l'une des demi-brigades d'artillerie de la marine, entretenues dans les ports de Brest et de Lorient. Vous leur ferez au besoin délivrer des *Routes* pour se rendre dans l'un ou l'autre de ces deux ports, et vous m'en donnerez connaissance. — Salut.

Signé : LE GOAZRÉ.  
Pour copie conforme :  
CORRE, secrétaire.

14 Brumaire, An VI, 5 novembre 1797.  
Extrait des registres de l'Administration centrale du département du Finistère. — Séance tenue par les citoyens Abgrall, président, Miorcec, Le Gal Lalande, Fénigan, Le Breton, administrateurs. Présent : le citoyen Le Goazé, commissaire du Directoire exécutif.

Vu les lettres du ministre des finances du 14 prairial, an V, et 23 Vendémiaire, an VI, et celle des municipalités de Pol-de-Léon, Ploujean, Morlaix, Plouguerneau, Châteauneuf et Bannalec. la loi du 10 Floréal dernier, n° 1168, bulletin 120, considérant qu'il est instant de vendre tout le mobilier et marchandises et autres objets sujets au dépérissement, appartenant à la république.

Le commissaire du Directoire exécutif entendu — ordonne une enquête et vente à l'enchère de ces objets. -- Pour Plougoulm.

Département du Finistère  
Canton de Plouénan  
Commune de Plougoulm  
Inventaire de l'argenterie provenant de l'église de Plougoulm, déposé au bureau du Domain à Saint-Pol.

| DÉSIGNATION<br>DES OBJETS                                                                                                   | LEUR POIDS<br>MARCS, ONCES, GROS | OBSERVATION                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Une calice,<br>une patène,<br>un encensoir<br>sans chaîne.<br>Une navette<br>et sa cuillère.<br>Une croix<br>d'argent . . . | 10 - 5 - 6 3/4                   | Avec son<br>foyer en fer.<br><br>Avec les bois<br>qu'elle renferme. Les ornements à l'extérieur des branches manquent. |

Je soussigné receveur du *domain* national à St-Pol reconnais avoir reçu des citoyens administrateurs municipaux de Plougoulm l'argenterie *mentionné* cy-dessus, savoir : *une* calice, une patène, un encensoir sans chaîne, une navette et sa *cuillère*, une croix d'argent avec les bois qu'elle renferme, pesant le tout ensemble avec le foyer en fer existant dans l'encensoir 10 marcs, cinq onces, 6 gros, trois-quart, laquelle argenterie sera incessamment par moi *envoyé* à l'hotel de la Monnaie à Paris. — Fait à St-Pol, le 5 Nivôse, an VI. Signé : Anne.

Pour copie conforme — Corre, secrétaire-greffier à Plougoulm.

23 et 30 Ventôse, an VI, 16 et 21 mars 1799.  
— Fête de la souveraineté du peuple. — Douze Anciens, non célibataires, de la commune sont choisis pour représenter le Peuple dans cette cérémonie. Elus : François Le Glas, de Sinan; Nicolas Cueff, de Roch-minigou; Olivier Guillerme, de Trévisquin; Jean Bihan de Lez-Plougoulm; Laurent Créac'h, de Mesmeur; Paul Combote, de Pont-Pleinoat; Jean Berrou; Jean Tanguy, de Kelvéini; François Cadiou, du Mur; Charles Le Lez, du Dourduff; Vincent Charles, de Lézirec; François Saluden, de Kervéguen. — Tous ces vénérables devront se trouver en la maison commune le 30 Ventôse. — Signé: Milin, agent; Jacq, adjoint; Corre, secrétaire.

Description de ladite fête. — Les ci-dessus Anciens nommés par le conseil se sont rendus le 30 Ventôse à la maison commune, d'où précédés de Nicolas Creff, Louis Milin, Jean Roué, Charles Gourvennec, quatre jeunes hommes portant

# FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE OBSERVATIONS

chacun une bannière sur lesquelles étaient ces inscriptions ;

Sur la 1<sup>re</sup>. — La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

Sur la 2<sup>e</sup>. — L'universalité des citoyens Français est le souverain.

Sur la 3<sup>e</sup>. — Nul ne peut sans une délégation légale exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.

Sur la 4<sup>e</sup>. — Les citoyens se rappelleront sans cesse que *cest* de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la république.

Nous étant rendus en ordre près l'hôtel de la Patrie, les bannières y ont été plantées des deux côtés et le Livre de la Constitution de l'An III a été placé dessus et la cérémonie a commencé par des chansons patriotiques, et on a fait lecture de la proclamation du Directoire exécutif. La fête s'est terminée par des chants patriotiques et le cortège a retourné en la maison commune.

Fait à Plougoum lesdits jour et an. — Signé : François Le Glas, Nicolas Cueff, F. Cadiou, Milin, agent, Jacq, adjoint, Corre, secrétaire-greffier.

4 Messidor, An VIII | République Française  
Carte de sûreté pour | Armée de l'Ouest  
M. Le Lann, vicaire. | Bernadotte, conseiller général en chef, à toutes les autorités et administrations civiles ou militaires.

Le citoyen Hervé Le Lann, prêtre de Plougoum, peut librement exercer dans les villes et les campagnes le culte de la religion catholique. Je l'exhorte à concourir par les voies de son ministère au maintien de la paix, de l'ordre et de la soumission aux *Loix*. — Fait au quartier général de Rennes, le 4 Messidor, An VIII. Pour le général en chef, le général, chef de l'état-major général de l'armée. — Signé : Tilly. — Certifié conforme. Plougoum, 19 Thermidor, An VIII. — Corre, secrétaire.

Autre carte de sûreté | République Française.  
pour M. Le Jeune, | Armée de l'Ouest.  
recteur.

3<sup>e</sup> Division militaire. — Subdivision du Finistère.

Le général de brigade Oshée, commandant l'arrondissement de Morlaix, à toutes les autorités civiles ou militaires.

Le citoyen Guillaume Le Jeune, prêtre, demeurant à Plougoum, près Pol-de-Léon, département du Finistère, peut librement exercer dans les villes et les campagnes le culte de la religion catholique. Je l'exhorte à concourir par les voies de son ministère au maintien de la paix, de l'ordre et de la soumission aux *loix*. — Fait au quartier général à Morlaix, le 7 Germinal, An VIII, 28 mars 1799. — Signé : Oshée. — Certifié conforme, le 19 Thermidor, An VIII, 6 août 1799. — Corre, secrétaire.

23 Prairial, An IX. -- En vertu de la lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Morlaix, en date du 14 prairial, An IX, reçue le 23 dans la matinée.

Nous, maire de la commune de Plougoum, avons convoqué à la mairie les ministres du culte catholique, Guillaume Le Jeune et Hervé Le Lann.

Après leur avoir donné connaissance de la lettre sus mentionnée ainsi que de la loi du 21 Nivôse, An VIII, nous leur avons demandé à faire en nos mains la soumission prescrite par ladite Loi, dans les termes qui suivent : *Je promets d'être fidèle à la Constitution*, ou de donner leur refus ; ce qu'ils ont fait observant cependant que toujours disposés à prêcher la paix, l'union et la soumission aux Loix, ils promettaient de se soumettre à l'autorité et au gouvernement, par conséquent aux Loix civiles et réglementaires et de la police qui en émaneraient ou qu'ils porteraient pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité, conformément à la Loi du 7 Vendémiaire, An IV, et ont signé : Guillaume Le Jeune, Hervé Le Lann, Riou, maire.

Ces restrictions *n'étant* pas l'expression propre de la Loi du 21 Nivôse et ne remplissant pas l'esprit de la lettre du sous-

# FAITS REMARQUABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LA PAROISSE OBSERVATIONS

préfet, Nous, maire de la commune, *nous sommes saisis* des effets de l'église, en leur intimant l'ordre de cesser sur le champ toute fonction, comme de s'en abstenir dans la suite, et de se rendre dans le plus bref délai dans le lieu de leur naissance, où ils seront sous la surveillance de leurs maires respectifs.

Fait et arrêté en mairie à Plougoum, le 23 Prairial, An IX. Signé : Riou, maire, Saout, secrétaire.

2 Messidor, An IX.... — L'an 9 de la République Française, se sont présentés à la mairie les citoyens Guillaume Le Jeune et Hervé Le Lann, ministres du culte catholique, lesquels ont dit :

Etrangers à toutes les *dissensions* civiles et politiques, comme la religion que nous professons nous l'impose, nous venons donner à la puissance temporelle une garantie de notre soumission, sauf néanmoins la religion catholique, apostolique et Romaine, dont la Loi garantit le libre exercice à cette condition. En conséquence nous promettons fidélité à la constitution et signons. Ce qu'ils ont individuellement fait.

Je promets fidélité à la Constitution.  
Signé : Guillaume LE JEUNE.

Je promets fidélité à la Constitution,  
Signé : Hervé LE LANN.

Et avons *demandé* acte de notre soumission.

A Plougoum ce jour 2 Messidor, An IX, comme devant.

Nous maire de la commune de Plougoum avons délivré acte aux ministres du culte catholique de leur déclaration. —

En Mairie de Plougoum, ce jour 2 messidor, An 9<sup>e</sup>, Signé : Riou, maire. Saout, secrétaire.

Place du Sceau  
de la mairie de  
Plougoum, R.F.  
avec le bonnet  
phrygien.

MM. Le Jeune et Le Lann sont désormais libres. La persécution est finie.....

20 Pluviose, an XI, 9 Février 1802. -- Le préfet de Quimper est prié de contraindre les fabriciens à rendre leurs comptes, ce qu'ils n'ont pas fait depuis huit ans.



DIOCESE DE LEON

PAROISSE DE PLOUGOULM

CURÉS OU VICAIRES, CHAPELAINS DE PLOUGOULM  
DEPUIS 1564 JUSQU'AU CONCORDAT DE 1801

MAURICE PONTANTOULL

Prêtre et patron de la chapelle de Ste-Anne, seigneur et possesseur de Kergoal et de Guilleran. — Ce digne chapelain eut la singulière idée de s'adresser au roi de France Henri II pour obtenir le maintien des danses le jour du pardon de Ste-Anne, droit qu'on lui contestait, et dont ses prédécesseurs, d'après son dire, avaient constamment joui.

Le 10 février 1558, il obtint une ordonnance royale qui lui conférait le privilège *sans esgard au décès d'aucunes personnes nobles* de l'évêché de Léon, de faire prêcher le panégyrique de Ste Anne, le jour de sa fête, le 26 Juillet, et d'ouvrir immédiatement après la danse à tous les assistants.

1564 — RICHARD RIOU

1574 — GUILLAUME CÉVEUR  
Recteur de Lannilis en 1593.

1589-1620 — PIERRE COAT

1600 — YVES MORVAN

1613 — ROLLAND DE  
POULPIQUET

Chanoine de Léon, chapelain de Ste-Anne. — M<sup>e</sup> de Poulpiquet faisait sa résidence à la Ville-Neuve (Gear-Nevez, à Plougoulm).

Au registre qui commence à 1614, il manque 16 feuillets.

1617 — YVES PLEYBER  
Prêtre, gouverneur de Ste-Anne, et y inhumé en cette même année 1617. Il fonda la chapellenie de Kerskau.

1618 — VINCENT COAT,  
sous-curé

1621 — YVES LE DUFF  
Au registre il signe : *Subcuratus indignus*. — Digne prêtre certainement, son humilité le prouve.

1625 — HENRY PORLEC'H

Manquent pour 1627 les feuillets 72, 73, 74, 75. Pour 1628, les feuillets 81 et 82.

1629 — YVES CORRE,  
sous-curé

# CURÉS OU VICAIRES, CHAPELAINS DE PLOUGOULM

DEPUIS 1564 JUSQU'AU CONCORDAT DE 1801

1635 — GABRIEL CUEFF,  
Licencié en théologie

1639 — OLIVIER LE ROY

Sous-curé, se bombarde vicaire en 1653. Appelle M. de Kerlec'h, recteur de Plougoulm, chanoine et trésorier de Léon, puis vicaire général, *curé primitif* (1); devient vicaire perpétuel de 1657 à 1660, puis encore vicaire et enfin sous-curé depuis 1661.

1670 — FRANÇOIS ROCHOU

A été titulaire, au 28 mars 1675, de la chapellenie des Grassins, dépendante de Kerautret. Mort le 6 mars 1684, et enterré dans l'église de Plougoulm, dans la chapelle dite de Ramlouc'h, près de l'autel de Notre-Dame de Pitié.

1685-1688 — JEAN AUTRET

1688-1696 — CORENTIN  
MILIN

1698 — BARNABÉ DE LA  
GOUBLAY

1701-1709 — J. YVINEC

1710-1718 — TANGUY MÉAR

1718-1720 — GUILLAUME  
KÉROUEZ

1720-1728 — GUY SAOS

Sous-curé. Fut aussi titulaire de la chapellenie de Kerscau.

YVES QUÉRÉ

Ne paraît plus après le 23 juillet 1721.

1730. — CHRÉTIEN GUÉ-  
GUEN.

1732-1734 — SALAUN

Font défaut les années  
1735, 1736, 1737

1738-1747 — JEAN MOYSAN

Au 17 avril 1730, maître J. Moysan, n'étant encore que clerc tonsuré, devint titulaire de la chapellenie de Kerscau, qu'il possédait encore au 16 décembre 1766. Il devint recteur de Plouescat en 1747.

1747-1759 — JEAN CRENN

1759-1769 — GUILLAUME  
CADIOU

1769-1784 — JEAN-FRANÇOIS  
CORRIGOU

1784-1791 — JEAN RIOU

Mort le 3 janvier 1791, à l'âge de 36 ans, à St-Pol où il se faisait traiter, et inhumé dans le cimetière de Plougoulm. Ont assisté à son enterrement : MM. Corre, recteur du Minhy; — Lau-

rent, recteur de Cléder; — P. Mingam, curé de Plouénan; — G. Le Jeune, recteur de Plougoulm.

1791 — HERVÉ LE LANN

*La Révolution*

23 Décembre 1792. — Arrivée à Plougoulm du citoyen Le Goarant, comme curé constitutionnel.

*Son installation.* — Ce même jour, Dimanche 23 décembre, 1792, l'An 1<sup>er</sup> de la République Française.

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, district de Morlaix, Evêché du département du Finistère, présidé par les citoyens Yves Paugam, maire, assisté des citoyens Jean Grall, François Milin, Charles Le Lez, Jean Coccagn, Paul Combout, officiers municipaux; — Jean Ollivier, Olivier Corre, Jean Mével, Joseph Kerbrat, notables : absent le surplus; Présent le citoyen François Ollivier, procureur de la commune.

Ledit citoyen maire représenté avoir été prévenu par missive de l'installation du citoyen François Le Goarant, prêtre constitutionnel, pour leur curé; que s'étant effectivement rassemblé dans la chambre ordinaire de leurs délibérations, ledit citoyen Goarant, curé, ayant représenté son pouvoir et institu-

# CURÉS OU VICAIRES, CHAPELAINS DE PLOUGOULM

DEPUIS 1564 JUSQU'AU CONCORDAT DE 1801

tion canonique *lui octroyé* par Louis-Alexandre Expilly, Evêque du Finistère, en date du 15 Décembre, présente année, a chanté les messes et vêpres du jour au *même hôtel*, a fait son serment de maintenir la Liberté, l'Egalité et d'être *fidel* à la nation, et de remplir avec zèle et courage les fonctions qui lui sont *octroyé* par ledit Evêque. Et ayant au surplus rempli toutes les formes prescrites dans pareilles *sérémonies*, le conseil général l'ont admis et reçu pour remplir les fonctions de curé dans leur paroisse et l'ont installé. Fait et arrêté en ladite chambre de délibération,

environ une heure de relevé, et avons fixé jour et assignation au procès-verbal tant d'inventaire des ornements, linges, livres et argenterie de l'Eglise, qu'en manquement de réparations à faire sur et autour de la maison presbytérale à jeudi prochain 27 du courant. Sous le seing du dit citoyen curé : Signé : Le Goarant, curé.

Le conseil municipal certifie que le citoyen Goarant a prêté serment. 23 décembre 1792. Signé : Yves Paugam, maire, François Ollivier, Jean Grall, Joseph Quéré, François Milin, J. Coccagn, Yves L'Aminot.

8 Janvier 1793 — Saisie et

vente aux enchères des meubles et effets de M. Le Lann ex-vicaire, par le citoyen Miorcec, administrateur du district de Morlaix, lequel Miorcec fut chargé de procéder à cette opération par le citoyen Riou, commissaire du district, après avoir auparavant fait afficher et publier ladite vente. Ordre est donné de faire évacuer la maison de tous domestiques et autres, et de nommer un gardien provisoire qui ne soit ni parent, ni allié dudit Lann.

A St-Pol, 6 janvier 1793. Signé : Riou, commissaire du directoire. Signé : Miorcec.

Au fort de la persécution, les prêtres de Plougoulm s'étaient cachés dans la paroisse et dans les environs, et ce n'est qu'en secret qu'ils exercèrent le saint ministère. L'échafaud attendait les personnes qui accordaient un refuge aux prêtres restés fidèles. C'est afin de mettre à l'abri ceux qui s'étaient dévoués jusque là que M. Le Jeune sollicita une carte civique qui permettait de circuler librement. Ces sortes de cartes néanmoins n'accordaient pas la liberté du culte.

7 Brumaire, An III. — Inventaire du mobilier de l'église de Plougoulm.

Séance tenue par les officiers municipaux de la commune de Plougoulm. Absent, Le Quéré, maire; présent, le citoyen Ollivier, agent national.

Vu l'article 2 de l'arrêté du District de Morlaix, en date du 9 Vendémiaire dernier, qui prescrit aux municipalités de nommer un de leurs membres, aussitôt qu'elles auront reçu ledit arrêté, pour, en

présence de l'Agent national, et contradictoirement avec le chargé des effets de *fabrice*, faire un inventaire de tous lesdits effets, tant d'argenterie et linge qu'autres, dont copie sera adressée à l'administration, l'Agent national oui, le conseil arrête que le citoyen Jean Bertévas fera ledit inventaire dont copie sera sur le champ adressée à l'administration. — Fait et arrêté en maison commune de Plougoulm les dits jour et an. — Signé :

Yves Milin. — J. Autret. — Ollivier, agent national. — Le Glaz, officier municipal. — F. Cousquer. — Le Lann, secrétaire greffier.

Inventaire de l'argenterie, linge et autres effets de Plougoulm fait en vertu de l'arrêté du district de Morlaix, en date du 9 Vendémiaire dernier, par nous soussigné Jean Bertévas, officier municipal, en présence de l'agent national, et contradictoirement avec le citoyen Vincent Elard, chargé des effets de *fabrice* de ladite commune.

(1) Les Curés primitifs avaient le droit de faire le service divin aux quatre Fêtes solennelles et le jour du Pardon, pourvu qu'ils eussent titre ou possession valable à cet effet (Déclaration du 30 Juin 1690). — Ils pouvaient encore obliger le Clergé et le Peuple d'entretenir les usages précédemment pratiqués, de s'assembler dans les églises des Abbayes, Prieurés ou autres Bénéfices pour les *Te Deum*, processions du St-Sacrement, de la Mi-Août, du Patron, etc.; — exiger que les paroisses assistassent les jours des Fêtes du Patron ou autres Fêtes solennelles dans leurs églises, ou qu'elles y fissent le service qu'elles avaient coutume d'y célébrer.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE DE PLOUGOULM

ARGENTERIE

|                                                                    |             |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1° Une grande croix d'argent avec ses clochettes, estimée. . . . . | 1800 livres |
| 2° Une petite croix. . . . .                                       | 200         |
| 3° Un grand ciboire. . . . .                                       | 500         |
| 4° Un petit ciboire. . . . .                                       | 250         |
| 5° Un encensoir avec sa navette et sa cuillère. . . . .            | 180         |
| 6° Un calice doré avec sa patène. . . . .                          | 300         |
| 7° Un autre d'argent avec sa patène. . . . .                       | 300         |
| 8° Un soleil sans pieds. . . . .                                   | 80          |
| 9° Une coquille. . . . .                                           | 15          |

3625 livres

LINGE

|                                                          |           |
|----------------------------------------------------------|-----------|
| 1° Une aube garnie, estimée. . . . .                     | 90 livres |
| 2° Une autre sans garniture. . . . .                     | 90        |
| 3° Autre. . . . .                                        | 20        |
| 4° Autre. . . . .                                        | 45        |
| 5° Autre. . . . .                                        | 65        |
| 6° 16 nappes d'autel. . . . .                            | 60        |
| 7° 17 amicts. . . . .                                    | 13        |
| 8° Une poignée de purificateurs, essuies-mains. . . . .  | 5         |
| 9° Une chasuble de tout-couleur avec ses effets. . . . . | 60        |
| 10° Autre blanche avec ses effets. . . . .               | 150       |
| 11° Autre rouge, id. . . . .                             | 150       |
| 12° Autre violette, id. . . . .                          | 75        |
| 13° Autre jaune, id. . . . .                             | 75        |
| 14° Autre verte, id. . . . .                             | 75        |
| 15° Autre noire, id. . . . .                             | 60        |
| 16° Une tunique. . . . .                                 | 40        |

1074 livres

CUIVRE

|                                                 |             |
|-------------------------------------------------|-------------|
| 1° 9 chandeliers, estimés. . . . .              | 135 livres  |
| 2° Une boîte aux Stes-Huiles, de plomb. . . . . | 8 s.        |
|                                                 | 135 l. 8 s. |

ARGENTERIE

De la chapelle de Notre-Dame de Prat-Coulm.

|                                              |            |
|----------------------------------------------|------------|
| 1° Un calice avec sa patène, estimé. . . . . | 200 livres |
| 2° Une couronne. . . . .                     | 6          |
| 3° 7 cœurs. . . . .                          | 20         |
| 4° 2 orsèaux. . . . .                        | 22         |
| 5° Un mauvais reliquaire. . . . .            | 5          |
| 6° Une main. . . . .                         | 4          |
|                                              | 257 livres |

Fait et arrêté à la ci-devant sacristie de Plougoulm, le 9 Brumaire, 3<sup>e</sup> année républicaine.

Signé : J. Berthévas. — Ollivier, Agent national.

PRÊTRES HABITUÉS

QUI ONT FAIT PARFOIS LES FONCTIONS DE VICAIRES AVEC L'AGRÉMENT DES RECTEURS

1566. — EUTROPE QUINQUISOU. —  
1568. — SÉBASTIEN GUÉGUEN. — BOLLOC'H.  
1569. — MAURICE BERNICOT.  
1574. — PIERRE MAZÉAS, recteur de Plougoulm en 1593.  
1575. — JEAN LE JEUNE, recteur de Lannilis en 1599.  
1601. — YVES ABOMNÈS. — Chapelain de Notre-Dame de Prat-Coulm, mort en 1620.  
1602. MAURICE MAZÉ. — YVON LE LEZ décédé en 1625. — STÉPHAN.  
1604. — JEAN HAY. — HENRY MONFORT.  
1603. — JÉRÔME LAURANS, décédé en 1654. — PIERRE DIDOU. — ABRAHAM BOUL'CH.  
1614. — OLIVIER LE DRÉAU, mort en 1658. — M<sup>e</sup> Le Dréau demeurait au Dourduff. Par testament du 13 mai 1658, il donna à l'église pour aider à la décoration d'icelle quatre sillons en Croumellou, terroir de Keromnès, fief de l'évêque, quitte de charges.  
1618. JÉRÔME LAURENT, décédé en 1654. — LAURENT LAGADEC, décédé le 13 août 1657 et inhumé près du maître autel, dans le caveau des seigneurs du Dourduff. — Missire Lagadec légua à perpétuité à la fabrique quatre sillons dans un courtil, situé au terroir de Quelvéiny.  
1621. — JÉRÔME PLEIBER, titulaire au 18 juin 1641, de la chapellenie des Grassins, dépendante de Kerautret. — Mort subitement à Léon le 3 février 1646.

1633. — GABRIEL CUEFF, licencié en théologie, curé de Plougoulm en 1635.  
1635. — JEAN LE HÉA. — JEAN LE BERRE.  
1639. — FRANÇOIS HELLÉAU, d'une des plus notables familles de Plougoulm. Mort en 1679.  
1642. — FRANÇOIS ROCHOU, curé de Plougoulm le 6 janvier 1670.  
1654. — VALENTIN DE TRÉDERN. — D'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Plougoulm. La famille de Trédern existe toujours.  
1670. — FRANÇOIS DIDOU. — Décédé le 5 avril 1731, dans un âge fort avancé. « Son corps, processionnellement conduit du village de Prat-Coulm, où il faisait sa résidence, a été inhumé en présence de François et de Guillaume Lairon, de Christophe Guyader, d'Yves Grall, de Christophe Abgrall et d'Yves Mesmeur, ses neveux, de plusieurs autres, et de nombre d'ecclésiastiques des paroisses voisines, dans notre église de Plougoulm, le sixième desdits mois et an. — Signé : Antoine Guimarel, recteur.  
1672. — FRANÇOIS REST. — De 1672 à 1681, lacune dans le principal registre.  
1676. — THOMAS BRETON.  
1686. — OLIVIER PAUL. — Recteur de Larret au 12 mars 1702.  
1687. — PAUL DE TRÉDERN. — Ut supra 1654.

## PRÊTRES HABITUÉS

QUI ONT FAIT PARFOIS LES FONCTIONS DE VICAIRES AVEC L'AGRÈMENT DES RECTEURS

1708. — TANGUY MÉAR. — Curé de Plougoum le 6 mai 1710.

1738. — A. GUILLERM. — LIRIN, — Recteur de Plouvorn en 1762.

1740. — LE ROUGE. — De la famille des Rusunan qui existe encore.

1743. — HAMON DOUGET.

1745-1766. — YVES CORRE. — En 1766, le 29 Janvier, vénérable et discret missire Jean-Marie Picart, professeur de philosophie au collège de Léon, bachelier de la faculté de théologie de Paris, chanoine de Léon, bénit à Plougoum le mariage de Jacques Guillerm et de Anne Bernard.

1754. — FRANÇOIS JACQ. — Curé du Minihy le 1<sup>er</sup> mai 1757.

1759. — LE BOITTÉ.

1760. — LE THIERRY. — Prêtre de la Congrégation de la Mission (Lazaristes) à Léon.

1761. — G. SCOUARNEC.

1762. — L. OLLIVIER. — Curé de Tréflaouénan au 12 octobre 1763.

1763. — J.-F. CORRIGOU. — Curé de Plougoum au 25 mai 1769.

1766. — JEAN HENRY.

1767. — BIZIEN ROIGNANT. — Curé de la trêve de La Martyre, au 14 mai 1778.

OLIVIER LE LEZ.

1768. — JEAN-BAPTISTE COSSART. — Prêtre de la congrégation de la Mission, à Léon.

1773. — NICOLAS GALLOU. — Curé de l'Île-de-Batz en 1774, puis de Guisény, mort au bourg de Plougoum, le 24 mars 1792, et inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse, en présence de Claude, Mervé et Anne Le Gallou, ses frères et sœur, et des soussignants ecclésiastiques :

Bleunven, aumônier de la Retraite de Léon ; F.-M. Quivijer, curé de Sibiril ; G. Lazennec, curé de Tréflaouénan ; Yves Postec, prêtre de Cléder ; Le Menn, prêtre ; Yves Calvez, acolyte ; P. Le Saint, curé de Plouénan ; Jean Le Lez, prêtre ; Yves Nédélec, curé de Guimiliau ; Yves Person, prêtre de Plouvorn ; N. Béchu, acolyte ; Le Lann, curé de Plougoum.

1774. — ROLLAND BIZIEN. — Plus tard recteur de Kernouez, puis déporté à l'Île de-Ré, où il est mort à l'âge de 49 ans, pendant la Révolution.

1779. — G. CRAS. — Curé de Plounéour-Ménez en 1780.

1783. — JEAN RIOU. — Curé de Plougoum en 1784.

1792. — JEAN LE LEZ. — Plus tard recteur de Plounévez-Lochrist.

YVES NÉDÉLEC. — Ex-vicaire de Guimiliau, chassé de sa paroisse par la Révolution.

1793. — Le R. P. JACQUES GUERNIGOU. — Religieux récollet du couvent de Cuburien de Morlaix. Après la sécularisation de son couvent, il vint s'établir à Plougoum où il exerça le saint ministère pendant la tourmente révolutionnaire. Il y mourut, à l'âge de 44 ans, le 19 janvier 1795, et fut inhumé dans le cimetière de Plougoum.

## CHAPELLENIES DE PLOUGOULM

Les chapellenies étaient des bénéfices sous le vocable de tel ou tel saint ou de la Ste-Vierge. A ces bénéfices étaient attachées des rentes avec des charges spirituelles, pour le titulaire, à desservir ou à faire desservir dans telle église ou dans la chapelle même sous le vocable de laquelle était la chapellenie. Ce terme cependant n'entraînait pas toujours l'existence d'une chapelle, et pour preuve, c'est que certaines chapellenies portaient le nom du Fondateur ou du lieu affecté pour payer la desserte de ces chapellenies, *verbi gratia* chapellenie Lagadec, Kerscau, etc. La nomination ou plutôt la présentation des titulaires était dévolue aux Fondateurs ou à leurs héritiers, sauf l'agrément de l'Ordinaire. Ces bénéfices étaient conférés parfois à de simples clercs, à des prêtres, étrangers même au diocèse. Les chapellenies ont été supprimées à la Révolution. Dans la suite cependant on a rendu aux fabriques quelques-uns des revenus qui y étaient attachés.

Avant la Révolution, il y avait plusieurs chapelles sur le territoire de Plougoum : *Sainte Marie* de l'Archantel (au Cantel), très vénérée autrefois ; — *Sainte-Anne*, au lieu qui porte son nom, également très vénérée ; — *Sainte-Claire*, à Loclouar ; — *St-Roch*, à Créac'hichen (le musée de Morlaix possède deux statues en Kersanton provenant de cette dernière chapelle, la statue de la Ste-Vierge et celle de St-Jacques) ; — *St-Yves*, à Pont-Pleincoat. — Plusieurs mariages ont été célébrés avant la Révolution dans ces chapelles, et plusieurs personnes ont voulu y être inhumées. De ces chapelles il ne reste plus rien aujourd'hui. *Etiam periere ruinae.*

La paroisse de Plougoum ne possède désormais que l'antique chapelle de *Notre-Dame-de-Prat-Coulm*, bâtie vers la fin de 1400, ou au commencement de 1500, puisqu'on en parle dans un acte de 1548. Elle a été reconstruite en 1813 et bénite solennellement par M. Le Goff, curé de St-Pol. M. Ollivier, curé de Carhaix, et originaire de Plougoum, prêcha pour cette cérémonie. Cette chapelle a toujours été en grande vénération non seulement à Plougoum et dans les environs, mais encore en dehors même du diocèse. Depuis deux siècles les Souverains Pontifes l'ont enrichie de précieuses indulgences. La chapelle a été restaurée par M. Tanguy, qui y a fait placer des vitraux peints dont quatre représentent différentes apparitions de la Ste-Vierge, de nos jours. La chapelle est sous le vocable de la Visitation : c'est la fête par excellence de la paroisse. Tout le monde chôme, à pareil jour, et l'affluence des étrangers est fort grande. Nombreux aussi est le concours des Pèlerins à Prat-Coulm pour le *Pardon Mud* qui commence la veille de la Trinité. On se rend silencieusement à la chapelle, en priant le long de la route.



| NOMS DES BÉNÉFICES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PRÉSENTATEURS                                          | REVENUS                                                      | CHARGES SPIRITUELLES                                                             | PROVISION                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gouvernement de L'ARC'HANTHEL. — 8 octobre 1641, titulaire, noble et discret missire François de Visdelou, chanoine de Cornouaille, et évêque de Léon en 1665.                                                                                                                                                                                                    | Le Seigneur de Keraëzret, M. DU HAN.                   | Maison et terre ... 250 livres.                              | Deux messes basses par semaine et une le Dimanche à la chapelle de l'Arc'hantel. | Reg. de 1717, fol. 41; — id. de 1727, fol. 30, verso.<br>Reg. de 1742, fol. 56, verso; — id. de 1753, fol. 141, verso.                      |
| Gouvernement de STE-ANNE. — Uni au Séminaire de Léon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                        |                                                              | Trois messes basses par semaine à la chapelle de Sainte-Anne.                    | Reg. de 1718, fol. 63 et 65.<br>Reg. de 1729, fol. 71, recto.                                                                               |
| Gouvernement de PRAT-COULM. — 30 octobre 1747, titulaire, M. l'abbé de Larian.                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Le seigneur du Dourduff, M. DE DERVAL.                 | 225 livres.                                                  | Une messe basse par semaine et une à chant aux fêtes de la Vierge, à Prat-Coulm. | Reg. de 1718, fol. 57 et 170, recto; — de 1720, fol. 117, recto.<br>Reg. de 1722, fol. 170, recto; — de 1779, fol. 32, verso.               |
| Chapellenie de KERSCAU, fondée par Missire Yves Pleiber, mort curé de Plougoulm en 1617.<br>Titulaires: 20 juillet 1703, missire Jacques Le Lez, prêtre; — 17 janvier 1720, missire Guy Saos, prêtre; — 17 avril 1730, maître Jean Moysan, clerc tonsuré; — 23 juillet 1746, le même, alors curé de Plougoulm; — 16 décembre 1766, le même, recteur de Plouescat. | Les héritiers de missire PLEIBER, demeurant à Sibiril. | Maison et terre ... 150 livres.                              | Deux messes basses par semaine à la chapelle de Sainte-Anne.                     | Reg. de 1718, fol. 63, recto.<br>Reg. de 1729, fol. 65 et 71, recto.<br>Reg. de 1781, fol. 93, verso.                                       |
| Chapellenie de NOTRE-DAME DE PITIÉ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Le seigneur de Ramlouc'h, M. DE TRÉDERN.               | Maison et terres et deux garcées de froment ..... 98 livres. | Deux messes basses par semaine dans l'église de Plougoulm.                       | Reg. de 1717, fol. 10, recto; — de 1722, fol. 170, recto.<br>De 1735, fol. 62, verso; — de 1750, fol. 75, verso; — de 1782, fol. 32, verso. |
| Chapellenie de ST-COULM ou COLOMBAN. — 23 octobre 1786, titulaire, M. Le Goff, prêtre de Plouguerneau, nommé à la mort de M. Corre, recteur de Plounéour.                                                                                                                                                                                                         | L'Ordinaire.                                           | Maison et terre en Tréménec'h. ... 50 livres.                | 60 messes basses par an, à l'église de Plougoulm.                                | Reg. de 1722, fol. 423.<br>Reg. de 1733, fol. 7, recto.                                                                                     |
| Chapellenie de ST-JEAN-BAPTISTE, <i>aliter</i> de LA PALUE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Le seigneur de la Paluë, M. DU COETLOSQUET.            | 66 livres.                                                   | Une messe basse par semaine à Bodilis.                                           | Reg. de 1736, fol. 85, recto.                                                                                                               |

| NOMS DES BÉNÉFICES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PRÉSENTATEURS                                                                                                                           | REVENUS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | CHARGES SPIRITUELLES                                                                                                                                                             | PROVISION                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Chapellenie des GRAS-SINS, dépendante de Keraurautret, fondée à Plougoulm.</p> <p>Titulaires :</p> <p>18 Juin 1641. — M<sup>e</sup> Hiérome Pleyber, prêtre.</p> <p>15 Février 1668. — M<sup>e</sup> François Rochou, prêtre.</p> <p>28 Mars 1675, le même.</p> <p>2 Avril 1751, M<sup>e</sup> François Rochou, clerc tonsuré</p> <p>23 Juillet 1764, M<sup>e</sup> Le Lez, curé de Carantec.</p> | <p>Le seigneur de Keraurautret.</p> <p>M. EVEN DU VIEUX CHATEL.</p> <p>Le marquis DE COAT-ANFAO.</p> <p>Et quelquefois l'ordinaire.</p> | <p>Une ferme. . . . . 80 livres.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Une messe basse par semaine dans l'église de Plougoulm. Maintenant par réduction...</p>                                                                                       | <p>Reg. de 1718, fol. 54, recto ; — de 1723 fol. 67, verso.</p> <p>De 1750, fol. 74, verso ; — de 1759, fol. 204.</p> <p>De 1760, fol. 284 ; — de 1764, fol. 30.</p>                                                                                        |
| <p>Chapellenie du MARQUES (Varquez), <i>aliter</i> de Saint-Cristophe.</p> <p>Titulaires 9 juillet 1641, m<sup>ss</sup>ire François du Chastel, Prêtre.</p>                                                                                                                                                                                                                                          | <p>Le seigneur du Marquès.</p> <p>M. DE KERSANTON GOASMELQUIN.</p>                                                                      | <p>3 garcées de froment et un parc . . . . . 36 livres.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Une messe basse par semaine dans l'église de Plougoulm.</p>                                                                                                                   | <p>Reg. de 1716, fol. 1, vers. ; — de 1720, fol. 118, rect ; — de 1727, fol. 33, rect.</p> <p>De 1732, fol. 122, rect ; — de 1741, fol. 22, rect ; — de 1742, fol. 55, vers.</p> <p>De 1745, fol. 112, vers ; — de 1768, fol. 169, — de 1773, fol. 499.</p> |
| <p>Chapellenie de LAGADEC, autrement dit du MENGUER (Venguer). — Titulaire 31 janvier 1719, maître Claude Henry, <i>acolyte</i>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>M. DE TRÉDERN.</p>                                                                                                                   | <p>Au Menguer, en Plougoulm, une maison couverte d'ardoise, ayant sa cuisine et chambre au-dessus, cour close, <i>puy</i>, un petit jardin. — Par acte du 25 octobre 1775, le tout fut donné à domaine congéable à l'usage de Tréguier par la Manse épiscopale à la <i>fabrice</i> de Taulé, pour en payer par an une garcée de froment, grande mesure. — La dite maison est tombée en ruine et la dite fabrice se propose de faire rebâtir. — Cette ferme appartient encore aujourd'hui à la fabrique de Taulé. La famille Didou, qui l'exploite, l'avait achetée à la Révolution. Elle l'a ensuite rendue à l'église de Taulé. (Acte de probité digne d'éloges.)</p> | <p>Cette chapellenie était desservie dans l'église de Plougoulm.</p> <p>Les charges spirituelles ne sont pas spécifiées.</p>                                                     | <p>La provision n'est pas indiquée.</p>                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Chapellenie de TRAONFEUNTEUN, réunie à la fabrique le 29 juillet 1756.</p> <p>Cette ferme appartient toujours à la fabrique de Plougoulm.</p>                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Du 8 novembre 1758, avec fourni au fief de Kerven Goulpry, <i>Hommelay</i>, François Péron.</p>                                      | <p>Le revenu n'est pas spécifié.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Cy devant chargée d'une messe basse par semaine le jour de vendredi. — Réduite en 1756 à 24 messes basses par an sous le surplus du revenu tourner au profit de l'église.</p> | <p>La provision n'est pas indiquée.</p>                                                                                                                                                                                                                     |

## CHAPELLENIE DE KERVREN

Suivant bail du 8 août 1644, missire Gabriel Cueff, prêtre, demeurant à Kerc'hoant, était titulaire de la chapellenie de Kervren, qui, fondée le 9 décembre 1587, par Yves Branellec et Anne Meroy, sa femme, Fol. 69 du *cayer*, consistait en une maisonnette couverte de genêts et de gleds avec la moitié du jardin, moitié du verger, deux courtils *dit* courtil l'aire, autre petit courtil dit Liors-ar-Bern-Teil avec droits de fos et fossés, lors affermés à François Branellec pour 19 livres 4 sous, outre 5 livres de commission, et acquitter à la décharge dudit sieur Cueff, un service par an, le premier dimanche après l'octave du

Sacre, et un boisseau froment, mesure raise de Léon, à la fabrice de Plougoulm, pour deux tombes. — Cette chapellenie était chargée d'abord d'une messe basse tous les lundis et d'un service par an le dimanche après le pardon de Lantréguer. — Voir fol. 59 du Compte de 1648.

Par sentence du 14 mai 1658 au siège de Saint Paul, la chapellenie fut éteinte et permis aux héritiers de Branellec de rentrer en possession du temporel d'icelle (ce qu'ils avaient requis sous les charges dues sur ledit temporel et *restent* à savoir s'ils les ont acquittées).

## ENQUÊTE

*Faite en 1448, sur Commission du Duc, du nombre des Nobles, Métayers et autres Exempts et supportez es paroisses de l'Evesché de Léon*

### PL O Æ C O L M

NOBLES — 1448

Monsieur de Pontplancoët.  
Nicolas Phélippe.  
Bernard de La Pallue.  
Monsieur de Keraëzret.  
Olivier an Mouser.  
Jehan du Bois.  
Pierre de Saint-Jord.  
Yvon Manac'h.  
Hervé an Stang.  
Hervé Keranguen.

Hervé Kerc'hoënt.  
Jehan Helleau.  
Jehan Coëtelez.  
Pierre Kersulguen.  
Maistre Yves de Launay.  
Jehan Guillaume.  
Jehan Coëtanlem.  
Hervé Crec'hgrizien.  
Maistre Guillaume Kerc'hoënt.

### MÉTAYERS EXEMPTS

Le métayer de Pontplancoët, au S<sup>r</sup> de Pontplancoët.  
Les métayers de Keraëzret et de Kernec'hbourret, au S<sup>r</sup> de Keraëzret.  
Un métayer à Bourret, à Jehan Coëtanlem.  
Au Menquer, à Yvon Manac'h.  
A Kerautret, à Pierre Nuz.  
A Praticoulm, à la fille Hervé Urgoez, mineure, et est la principale baillée de Constance de Kercurfil.  
A Lézérec, à Guyon Kerourfil.  
A Kernec'hgoasdoué, à Pierre Kersulguen, retrait de Dom Hervé Charuel, partable homme.  
Au Croasmen, à Yvon Manac'h, assez près de son manoir de Ramlouc'h.  
A Keranveyer, à Riou an Aot (de la Rive).  
A l'hostel Jehan Ternant.  
A Pouleusquet, à maistre Jehan Rucat.  
A Keranfaro, qui fut à Anne de Kerc'hoënt.  
A Kerourlaouen, à maistre Guillaume de Kerc'hoënt.  
A Mesqueffurus, à Pierre de Saint-Jord (Saint-Georges).  
A Lanrivineuc, à Even Keranguen.  
Au dit village, à Pierre Nuz, et à Brenesquen au même.

A Benoret, à Bernard de la Palue.  
 A Bourret, à Jehan Dourduff.  
 A Kerbren, à Pierre Lampeze.  
 A Kernonen, à Marguerite Kernonen.  
 A Rusunan, à Jehan Coëtelez.  
 A Rédéonneuc, à Hervé Kersauzon.  
 A Lesploëcolm, au dit Hervé.  
 A Rédéonneuc, à maistre Philippe de Coëtquiz.  
 Au Quirigou, à Guillaume du Quirigou.  
 A Penantraon, à Hervé Kernec'hgrizien.  
 A Kerguiduff, à Olivier an Coat (du Bois).

1481

**Les monstres générales** des nobles, ennobliz et aultres subjects aux armes de l'évesché de Léon, reçues à Lesneven par nobles et puissants Sylvestre de la Feillée, s<sup>r</sup> du dict lieu, Tanguy de Kermavan, s<sup>r</sup> du dict lieu, et Thomas de Keraëzret, prévost des maréchaux de Bretagne; présent en leur compagnie Jean Keraldanet, procureur de Léon, les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Jours de septembre mil quatre cent quatre vingt-un.

### ARCHIDIACONÉ DE LÉON

#### PAROISSE DE PLOECOLM

Le sieur de Pontplancoët, de 200 livres de rente, lance O (avec) son coustilleur et paige.  
 Guillaume Kerchoënt, archer à 2 chevaux, les bras couvertz.  
 Béatrix Le Ny, par Pierre, advoué de Saint-Georges, vougier.  
 Yvon Le Moyne, archer à 2 chevaux, bras couvertz.  
 Hervé Kernec'hgrizien, malade, et pour lui Maurice Le Moyne et Hervé Le Moyne, vougiers.  
 Jehan Kernec'hgrizien, vougier.  
 Yvon du Boys, soubz la lance du sire de Kermavan.  
 Hervé de l'Etang, archer à 2 chevaux.  
 Marguerite Kernonen par Jehan an Stang (de l'Etang), archer.  
 Alain Tuonelorn, archer à 2 chevaux.  
 Jehan Coëtelez, vougier.  
 Jehan Helleau, vougier.  
 Olivier an Moustier, vougier.  
 Yvon Kergoulaouen, vougier.  
 Hervé Kergoulaouen, vougier en corselet.  
 Hervé Kerlezroux, vougier.  
 Hervé Kerverault, mineur, par Tanguy Kervéault, archer en jacque.  
 Olivier de Launay, vougier.  
 Nicolas Phélippes, vougier en jacque.  
 Jehan Cuillaume, par Yvon Toulroc'h, vougier à 2 chevaux.  
 Maistre Maurice Kergoannac, vougier.

1503

**Monstre générale** des nobles, ennoblitz et tenants fiets nobles en l'évesché de Léon, tenue à Lesneven par les sieurs du Chastel, de Kermavan, de Teruc et Kerouzéré, commissaires à ceste fin députez. A ce présents les officiers de Justice dessus les lieux, le vingt cinquième jour de septembre, l'an mil cinq cens trois.

#### PLOECOLM

Yvon Keraëzret, s<sup>r</sup> de Keraezret, homme d'armes, O son coustilleur et paige, bien montez et armez.

Guillaume du Boys, pour Hervé du Boys, sieur du Dourduff, archer en brigandine, bien en point.  
 Rolland Kerc'hoënt.  
 Guillaume Trédern.  
 Guyon Le Moyne, s<sup>r</sup> de Ramlouc'h, archer à 2 chevaux.  
 Alain Traonélorn, à 2 chevaux; injonction de s'armer.  
 Olivier Keranguen, par Jehan son fils.  
 Christophe an Moustier, par Jehan an Moustier.  
 Morice Helleau, en brigandine.  
 Derrien Coëtelez, salade et espée; injonction de brigandine.  
 Jehan Coëtelez, par Guillaume Lard, en brigandine.  
 Yvon de l'Etang, par Jehan son fils, en brigandine, et lui est enjoint servir en personne ou par aultre plus saige que son dict fils.

1534

En la ville et cité de Saint-Pol, lieu assigné à tenir les monstres générales des nobles de l'évesché de Léon, le quinzième jour de May l'an mil cinq cens trente quatre, jour à ce faire limité par les mandementz du seigneur de Chasteaubriant, lieutenant général du Roy notre sire en Bretagne, et à es-quelles monstres comparurent de la paroisse de PLOECOLM.

|       |                                                       |                                       |
|-------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Lance | Le s <sup>r</sup> de Keraëzret, homme d'armes.        | Jean del'Etang, archer en brigandine. |
| Lance | Vincent Kerouzéré, homme d'armes.                     | Jean Le Guern (de Launay), id.        |
| Lance | Le s <sup>r</sup> de Ramlouc'h, homme d'armes.        | François Coëtelez, id.                |
| Lance | Le s <sup>r</sup> de Kerautret, homme d'armes.        | Maistre Jehan Kerc'hoënt, id.         |
|       | Les <sup>s</sup> de Keroulaouen; injonction de lance. | François Silguy, id.                  |
| Lance | Hervé du Boys, sieur du Dourduff, homme d'armes.      | Morice Helleau, id.                   |
|       | Jehan Keranguen, archer en brigandine.                | Guillaume Trédern, id.                |
|       | Maistre Christophe an Moustier, id.                   |                                       |

Faict au dict lieu de Saint-Paul, le dict quinzième jour de May, l'an mil cinq cens trente quatre; ainsi signé: François du Chastel; le Grand, greffier de Lesneven.

**Armoiries des familles nobles** domiciliées, possessionnées ou citées dans les Réformations des fouages, les montres militaires et les registres paroissiaux de Plougoulm de 1448 à 1783.

A

Aot (an) ou Rive (de la): de gueules à 3 trèfles d'or; une quintefeuille de même en abyme.

B

Bois (du) ou Coat (an): d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.  
 Barbier: d'argent à 2 fasces de sable. Devise: *Var ma buez*.  
 Bot (du): d'argent à la fasce de gueules.

C

Coat (an), voir Bois (du).  
 Coëtanlem (de): d'argent à la fleur de lys de sable, surmontée d'une chouette de même. Devise: *Germinavit sicut lilium et florebit in aeternum ante Dominum*.  
 Castel ou Chastel (du): de gueules au château d'argent, adextre d'une épée de même, garnie d'or, la pointe en haut.

Crec'hgrizien (de): d'azur à 6 besants d'argent, 3, 2, 1; à la bordure de gueules.  
Coëtquis (de): d'argent au sautoir de gueules, accompagné en flancs et en pointe de 3 quintefeuilles et en chef d'un anneau de même.  
Châteaufur (de): d'azur au château d'argent. Devise: *Var an tre ha var al lano, Castelfurr eo va hano.*

Coëtangarz (de): de sable à une fasce vivrée d'argent, accompagnée de 6 besants de même.

Coëtlosquet (de): de sable semé de billettes d'argent; un lion morné de même, brochant sur le tout.

Coëtvoult (de): de gueules à 3 fasces de vair.

Carné (de): d'or à 2 fasces de gueules. Devise: *Plutôt rompre que plier.*

Chef du Bois ou Penhoët (de): d'or à la fasce de gueules. Devise: *Red eo.*

Cabon: d'argent à 3 têtes de chapon arrachées de gueules.

Coëtelez (de): de gueules à la tête de lièvre d'or.

Créc'hiau (de): écartelé d'argent et de sable.

Coulombe: d'azur au lion d'or.

Combout (de): de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

## D

Dall (le): d'argent à la fasce de gueules, chargée d'une étoile d'argent et accompagnée de 3 trèfles de sable.

Derval (de): d'azur à la croix d'argent, frettée de gueules. Devise: *Sans plus.*

Dissez (le): d'or à 3 pals d'azur et une fasce de gueules, semé de billettes d'argent brochant sur le tout.

Dourduff (du): d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules, comme Bois (du).

## E

Etang (de l') ou Stang (an): d'azur à 2 carpes d'argent en fasce.

Eon: d'argent au lion de sable.

## F

Fouquet: de gueules à 6 fleurs de lys d'argent, 3, 2, 1; au chef de même.

## G

Gourio: d'argent à 3 chevrons d'azur. Devise: *Dieu me tire.*

Garou (du): d'or à 3 sarcelles de sable.

Gall (le): d'azur à 3 poires d'or, les queues en haut.

Guillaume ou Guillou: d'argent au chef de gueules, chargé d'un lambel d'argent. Devise: *Lenitudo fortitudinis comes.*

Guichoux (le): d'argent au greslier d'azur, lié de gueules, accompagné de 3 étoiles aussi de gueules.

Guillouzeu: d'argent au chevron d'argent, accompagné de 3 roues de sainte Catherine de même.

Guézennec: d'argent à 3 fasces de gueules.

Goublaye (de la): de gueules fretté d'argent, chargé d'une fleur de lys d'azur au canton dextre.

## H

Helleau: de gueules à la fasce ondée d'or, accompagnée de 6 besants de même.

Han (du): d'argent à la bande furlée de sable, soutenant un lion morné de gueules.

Huon: de gueules à 5 croisettes recroisetées d'argent, posées en croix. Devise: *En dra bado... birviquen.*

## J

Jumeau (le): de gueules au léopard d'or.

Jouhannic ou Jouannic: d'argent à 3 cœurs de gueules.

## K

Keranguen (de): d'argent à 3 tourteaux de gueules. Devise: *Laka evez.*

Kerouzéré (de): de pourpre au lion d'argent. Devise: *List, list.*

Keranflec'h (de): d'or à 3 fasces d'azur, surmontées de 2 coquilles de gueules.

Devise: *Potius mori quam foedari.*

Kerroignant (de): d'azur au gantelet d'argent, mis au pal.

Keranmear (de): d'argent au croissant de gueules, surmonté de 3 fleurs de lys de même.

Kerc'hoënt (de): losangé d'argent et de sable.

Kernec'hquérault ou Crec'hquérault (de): d'argent à 3 tours crénelées de gueules.

Devise: *Tu, dispone.*

Kerret (de): d'or au lion morné de sable; à la cotice de gueules brochante.

Devise: *Tevel hag ober.*

Kerlec'h (de): Fascé d'or et de gueules de 6 pièces; surmonté d'un lambel d'azur.

Devise: *Ma kar Doue.*

Kerlezeux (de): porte un gantelet de fauconnier, tenant un faucon.

Kersulguen (de): d'or au lion de gueules; au franc canton écartelé d'or et de gueules.

Kerguz [de]: d'argent au greslier d'azur, enguiché et lié de gueules. Devise: *Voluntas Dei.*

Kerven [de]: d'azur au chevron surmonté d'une croix potencée et alésée en chef et accompagnée de 3 coquilles, le tout d'argent.

Kersaintgilly [de]: de sable à 6 trèfles d'argent, 3, 2, 1. Devise: *Florent sicut lilium.*

Kersauson [de]: De gueules au fermail d'argent. Devise: *Pred a vo.*

Kergoët [de]: d'azur au léopard d'or, chargé sur l'épaule d'un croissant de gueules. Devise: *Si Dieu plast.*

Kerautret [de]: porte deux chevrons canonnés de 3 quintefeuilles.

Kergorlay [de]: vairé d'or et de gueules. Devise: *Ayde toi, Kergorlay, et Dieu t'aydera.*

Keraëzret [de]: burelé d'argent et de gueules, à 2 coulevres ou guivres affrontées d'azur en pal, entrelacées dans les burelles. Devise: *Pa elli.*

Kerourfil [de]: d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de 6 besants de même, 3 en chef et 3 en pointe, rangés 2 et 1.

Keroulaouen [de]: losangé d'argent et de sable; à la bande d'argent chargée de 3 mouchetures d'hermine.

Kermenguy [de]: losangé d'argent et de sable à la fasce de gueules chargée d'un croissant d'argent.

## L

Lan (an) ou Lande (de la): d'azur au lion couronné d'or.

Launay (de) ou Guern (le): d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or. Devise: *Soit, soit.*

Lanrivinec ou Lanrivinen (de): d'or au pin arraché de sinople, accompagné en pointe d'une abeille de gueules. Devise: *Espoir me conforte.*

Lampeze (de): d'argent à 6 macles d'azur, un écu de gueules en abyme.

## M

Moine (le) ou Manac'h (an): d'argent à 3 coquilles de gueules, au croissant de même en abyme.

May (de) : d'argent à 2 fasces d'azur, accompagnées de 6 roses de gueules.  
 Marzein : d'argent à l'arbre de sinople, sommé d'un croissant de gueules.  
 Mahé : d'argent à 2 haches adossées de gueules, surmontées d'un croissant de même.  
 Montigny (de) : d'argent au lion de gueules, chargé sur l'épaule d'une étoile d'or et accompagné de 8 coquilles d'azur en orle, 3, 2, 2, 1.  
 Morizur [de] : porte 3 chevrons.

## N

Noblet : d'or à la fasce engreslée de sable. Devise : *Nobilitat virtus.*  
 Nuz : échiqueté d'or et de gueules.  
 Ny [le] : d'argent à l'écu d'azur en abyme, accompagné de 6 annelets de gueules en orle, 3, 2, 1. Devise : *Humble et loyal.*

## P

Penhoet [de] : d'or à la fasce de gueules. Devise : *Red eo.*  
 Parcevaux : d'argent à 3 chevrons d'azur. Devise : *S'il plaist à Dieu.*  
 Pinart : Fascé ondé d'or et d'azur de 6 pièces ; au chef de gueules, chargé d'une pomme de pin d'or.  
 Perrien [de] : d'argent à 5 fusées de gueules en bande.  
 Parc [du] : d'argent à 3 jumelles de gueules. Devise : *Vaincre ou mourir.*  
 Penfeunteniou [de] : burelé de 10 pièces de gueules et d'argent. Devise : *Plura quàm opto.*  
 Pontplancoët [de] : de gueules à 3 fasces ondées d'or.  
 Palué (de la) : d'argent au lion d'azur, brisé à dextre d'une étoile de gueules.

## Q

Quélen (de) : burelé de 10 pièces d'argent et de gueules. Devise : *E peb amzer quelen.*  
 Quirigou ou Kerigou (de) : losangé d'argent et de sable.

## R

Roc'huel [de] : fascé d'argent et de gueules de 6 pièces.  
 Rive [de la] ou Aot (an), voir Aot (an).  
 Rospiec [de] : d'azur à la croix d'or, cantonnée de 4 merlettes de même. Devise : *Fidei et amoris.*  
 Roche [de la] : d'or à 2 fasces de sable.  
 Roz (an) ou Tertre (du), voir Tertre (du).

## S

Silguy [de] : d'argent à 2 lévriers de sable, colletés d'argent, passants l'un sur l'autre. Devise : *Passe hardiment.*  
 Simon : de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Devise : *C'est mon plaisir.*  
 Sauldraye [de la] : d'argent au chef de sable, chargé d'un lambel d'or.  
 Ségalier [le] : d'azur au sautoir d'argent, cantonné de trois [alias de quatre] quinte-feuilles d'or.  
 Saint-Jord ou Saint-Georges [de] : d'argent à la croix de gueules.  
 Stang [an] ou Estang (de l'), voir Estang [de l'].  
 Siochan de Kersabiec : de gueules à quatre pointes de dard en sautoir, passées dans un anneau en abyme, le tout d'or.

## T

Trédern [de] : échiqueté d'or et de gueules ; au franc canton fascé d'argent et de gueules de 6 pièces. Devise : *Ha souez ve.*  
 Traon [an] ou Val [du] : de gueules à 5 fusées rangées et accolées d'argent.  
 Tertre [du] ou Roz [an] : de gueules à l'épée d'argent en barre, la pointe en haut.  
 Taillard : d'hermines à 5 fusées de gueules, accolées et rangées en bande. Devise : *Ante que brar que doublar* (Plutôt rompre que plier)  
 Touronce [de] : de gueules au chef endenché d'or, chargé de 3 étoiles de sable. Devise : *A bien viendra par la grâce de Dieu.*  
 Ternant [de] : de sable au chevron d'argent, accompagné de 3 besants de même en chef.  
 Traonelorn [de] : échiqueté d'or et de gueules de 6 tires. Devise : *Marteze.*

## V

Val (du) ou Traon (an), voir Traon (an).  
 Veyer [le] : de gueules au lion d'or. Devise : *Cognoscat ex ungue leonem.*





DEUXIEME PARTIE

---

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

---

1801-1890

---

Le Diocèse de Quimper et de Léon comprend: 18 cures de 1<sup>re</sup> classe; — 4 titres personnels de 1<sup>re</sup> classe ; — 26 cures de 2<sup>e</sup> classe ; — 262 succursales ; — 390 vicariats, dont 329 rétribués par le Trésor.

Population du Diocèse : 681,564 habitants

PAROISSE DE PLOUGOULM

Population : 2,352 habitants

PERSONNEL DU CONSEIL DE LA FABRIQUE DE PLOUGOULM EN 1890

Recteur, M. J. TANGUY.

Président, M. J. SAILLOUR.

Maire, M. P. LEBIHAN.

Trésorier, M. J. CAROFF.

Secrétaire, M. J. TANGUY.

Conseillers : — MM. O. BERTHÉVAS, — G. LE DUC, — YVES BOUTOILLER

# RECTEURS de PLOUGOULM DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801

1783-1807

GUILLAUME LE JEUNE

On conserve son chef dans un modeste reliquaire placé dans une petite niche pratiquée dans le mur de l'église, près du portique. C'est dans ce même endroit que se trouvait sa tombe, avant qu'on eut agrandi l'église en 1833. Le souvenir de ce digne pasteur vit toujours dans la mémoire des habitants de Plougoulm, qui le considèrent comme un saint (voir l'article qui lui est consacré dans la 1<sup>re</sup> partie).

1808-1814

RENÉ CADIOU

Mort le 13 mai 1814, à l'âge de 70 ans, et inhumé dans le cimetière.

1814-1821

RENÉ-JOSEPH MANAC'H

*Bénédiction d'une nouvelle cloche.* — En cette année 1818, René-Joseph Manac'h étant recteur de Plougoulm, fut baptisée la petite cloche, fondue à Morlaix chez les Briens. Elle eut pour parrain : M. de Kermenguy, maire de Plougoulm, et pour marraine, Marie Anne de Chef-du-Bois, dame Mège. — F. F. par messieurs les conseillers de la fabrique de Plougoulm. — M. de Kermenguy, maire ; J. M. Boitté, adjoint ; René-Joseph Manac'h, recteur ; A. Boutouiller, trésorier ; R. Ollivier, J. Marc, Y. Combote.

## PAPES

1799-1823

PIE VII, 252<sup>e</sup> Pape.

Élu le 1<sup>er</sup> décembre 1799, au conclave tenu à Venise.

1801. — Concordat avec Bonaparte.

1804. — Sacre de Napoléon par Pie VII à Notre-Dame.

1809. — Invasion des Etats-Pontificaux par le général de Miollis.

Captivité de Pie VII à Savone, puis à Fontainebleau en 1812.

Concordat de 1813, arraché par la violence à Pie VII, et déclaré nul ensuite par lui.

7 Août 1814. — Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus.

1815. — Rentrée de Pie VII à Rome. Le Saint-Siège recouvre toutes ses anciennes possessions.

1822. — Fondation de la Propagation de la Foi par Mademoiselle Jaricot, de Lyon.

1823-1829

LÉON XII, 253<sup>e</sup> Pape

Ce Pape gouverna l'Eglise et ses Etats avec beaucoup de sagesse. Il

## EVÊQUES DU DIOCÈSE

Lors du Concordat de 1801, la Cornouaille et le Léon formèrent le nouveau Diocèse de Quimper auquel Pie IX donna, en 1854, la dénomination de Diocèse de Quimper et de Léon.

1802-1804

CLAUDE ANDRÉ

1805-1823

PIERRE-VINCENT DOMBIDEAU, DE CROUSEILLES (baron). — Né à Pau, le 19 juillet 1751, entra dans l'état ecclésiastique et s'attacha à Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, qui le fit grand vicaire et chanoine de sa métropole. A la mort de ce prélat, si distingué par son esprit et par son caractère, l'abbé de Crouseilles paya un tribut d'hommages à sa mémoire, dans une *Notice historique* publiée en 1804. Nommé peu après à l'évêché de Quimper, il fut sacré à Paris, dans l'église de Notre-Dame par le cardinal de Belloy, le 21 avril 1805. Il loua peut-être un peu trop Napoléon. Mgr de Crouseilles refusa, dit-on, l'archevêché de Rouen. Dans la nuit du 28 au 29 juin 1823, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

## FRANCE

1799. — CONSULAT.

1800. — Pacification des départements de l'Ouest par le général Brune.

14 Juin 1800. — Bataille de Marengo, qui de nouveau change le sort de l'Italie.

1804. — EMPIRE.

18 Mai. — Un sénatus-consulte défère le titre d'empereur à Bonaparte, avec l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

1805. — Le camp de Boulogne. — Défaite de Trafalgar. — Victoire d'Austerlitz.

L'armée française avait Napoléon à sa tête : les deux armées d'Autriche et de Russie étaient commandées par leurs deux empereurs François et Alexandre, d'où le nom de *bataille des trois Empereurs*.

Paix de Presbourg.

1806. — Iéna. — Entrée des Français à Berlin. — Blocus continental contre l'Angleterre. Ce blocus fut funeste à Napoléon, car il finit par soulever toute l'Europe contre lui.

1807. — Eylau. — Friedland. — Paix de Tilsitt.

1808. — Guerre d'Espagne. Napoléon y perd ses meilleures troupes.

1809. — L'Autriche écrasée à Essling.

1810. — Divorce de Napoléon.

1812. — Funeste campagne de Russie.

1813. — Campagne d'Allemagne. Désastre de Leipsick, la *Bataille des Nations*.

1814. — Campagne de France. — Abdication. — Ile d'Elbe.

LOUIS XVIII. — Traité de Paris.

1815. — Les Cent-Jours. — Bataille de Waterloo : *La garde y mourut mais ne se rendit pas*.

Napoléon déporté à Sainte-Hélène. Gouvernement consti-

## Faits remarquables qui se sont passés à Plougoulm

19 Février 1806. — Cession par le Conseil municipal de la grève de Enez-Glaz à la fabrique de Plougoulm, pour lui venir en aide. Cette session fut approuvée, le 24 décembre 1806, par le Préfet du Finistère.

29 Mars 1811. — Première installation du Conseil de fabrique, conformément au décret du 30 décembre 1809. Jusqu'à cette époque, le Préfet nommait, chaque année, une commission pour vérifier les comptes des Fabriciens.

Le 30 Août 1822, M. l'abbé Graveran, directeur au Grand Séminaire, et devenu plus tard évêque de Quimper et de Léon, confère le baptême à Marie-Louise Grall, fille de François et de Louise Coroller, demeurant à Saint-Veltas.

3 Juillet 1831. — Délibération du Conseil de fabrique pour demander la reconstruction de l'église, devenue trop petite pour la population, de 2.500 âmes à cette date.

13 Mars 1832. — Ordonnance du roi Louis-Philippe, prescrivant au bureau des marguilliers de dresser un procès-verbal pour constater la prise de possession de chaque titulaire ecclésiastique. Avant cette ordonnance, cette formalité ne se pratiquait pas.

26 Avril 1832. — Monseigneur de Poulpiquet adresse, à cette occasion, une circulaire à son clergé.

1833. — Reconstruction de l'église de Plougoulm.

Le Gouvernement donna 1000 francs, et, à la suite d'une souscription volontaire, les propriétaires et les prêtres nés dans la paroisse, donnèrent 1272 fr. 60.

RECTEURS de PLOUGOULM  
DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801

C'est M. de Kermenguy qui procura un bateau à Mgr de La Marche pour passer en Angleterre, lorsque le district révolutionnaire de Morlaix donna, en février 1791, l'ordre d'arrêter l'évêque de Léon.

1822-1824

JACQUES BALCON  
Nommé à la cure de Crozon en août 1824.

1824-1827

JEAN-MARIE LE BALC'H  
Décédé le 2 mars 1827.

1827-1846

VINCENT LE BOURC'H  
Né à Lannilis et mort subitement à Saint-Pol, à l'âge de 52 ans, le 5 octobre 1846, le jour du service d'octave du curé, M. Le Goff, son ami de cœur. La mémoire de M. Le Bourc'h est en vénération à Plougoulm, et les anciens ne parlent qu'avec éloge de sa piété et de sa dévotion à la sainte Vierge, dont il avait sans cesse le nom si doux sur les lèvres. M. Le Bourc'h a été enterré dans le cimetière.

1846-1849

ALAIN GOASGUEN  
Né à Henvic et décédé le 12 janvier 1849, à l'âge de 50 ans. Inhumé dans le cimetière.

1849-1854

OLIVIER MÉAR  
Né à Sibiril et démissionnaire en 1854. Mort et enterré à Sibiril.

PAPES

embellit Rome, encouragea le commerce, les sciences et les arts. La France, à laquelle il était attaché, le regretta beaucoup.

1829-1834

PIE VIII, 254<sup>e</sup> Pape  
Le 24 mai 1829, il adressa aux évêques une lettre encyclique pour se plaindre des progrès de l'impie et des sociétés secrètes.

Emancipation des catholiques en Angleterre. Daniel O'Connell, le grand agitateur.

1834-1846

GREGOIRE XVI, 255<sup>e</sup> Pape

1832. — Bulle *Mirari vos*, condamnant le journal *l'Avenir* de Lamennais. Il se soumet alors.

1833. — Conférences de Saint-Vincent-de-Paul établies à Paris. Frédéric Ozanam.

1834. — Condamnation des *Paroles d'un croyant* — Révolte de Lamennais.

1846-1878

PIE IX, 256<sup>e</sup> Pape  
1848. — Révolution romaine. Pie IX à Gaète.

1849. — Prise de Rome par les Français.

1850. — Retour triomphal de Pie IX à Rome.

1854. — Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

1860. — Castelfidardo. — *Inclyti, Israel, super montes tuos interfecti sunt. Quomodo ceciderunt?* — Il Reg. I, v. 9.

EVÊQUES DU DIOCÈSE

1824-1840

JEAN-MARIE-DOMINIQUE DE POULPIQUET DE BRESKANVEL

Né à Plouguerneau, se réfugia en Angleterre pendant la Révolution, et put se sauver à Quiberon en 1795.

Par un mandement du 8 octobre 1835, Mgr de Poulpiquet rétablit dans le diocèse l'*Adoration perpétuelle*, qui y avait été fondée en 1651, par le P. Huby, de la Compagnie de Jésus, Mgr du Louet étant évêque de Quimper.

1840-1853

JOSEPH-MARIE GRAVERAN

Né à Crozon, le 16 mars 1793. Brillant élève du collège Stanislas à Paris, où Mgr Dombideau l'avait envoyé, il fut successivement professeur de mathématiques au collège de Saint Pol, directeur au Grand Séminaire et curé de Brest. Pendant qu'il était curé de Brest, il fit passer son examen au prince de Joinville, qui se destinait à la marine. — Mgr de Graveran donna de nouveaux statuts au diocèse et commença les flèches de Saint-Corentin. Il a son mausolée à la cathédrale de Quimper.

FRANCE

tutionnel. Qui comptera les microbes destructeurs cachés dans ses flancs ?

1820. — Le duc de Berry, tué par Louvel. — Naissance du duc de Bordeaux (Henri V).

1821. — Ministère de Villèle.

5 Mai 1821. — Napoléon meurt à Ste-Hélène. — Conspirations militaires à Colmar, à Saumur, à La Rochelle (les quatre sergents).

1824. — Sacre de CHARLES X à Reims.

1827. — Expédition en Grèce. — Navarin.

1830. — Conquête d'Alger. — Révolution de Juillet.

LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup> d'Orléans.

1845. — Bataille de l'Isly (Maroc).

1847. — Abd-el-Kader se rend à Lamoricière.

1848. — Révolution de Février.

2<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE.

Journées de Juin. — Mort de Mgr Affre.

Cavaignac, dictateur.

10 Décembre. — Louis-Napoléon, président.

1852. — NAPOLEON III, empereur.

1854. — Guerre de Crimée.

1855. — Prise de Sébastopol.

1859. — Guerre néfaste d'Italie. — Magenta, Solferino.

1860. — Les Français à Pékin.

1870. — Chute de Napoléon III, vaincu à Sedan.

Gouvernement de la DÉFENSE NATIONALE. — Les Prussiens entourent Paris.

1871. — Assemblée nationale à Bordeaux. — *La Commune*. — Prise de Paris par l'armée de l'ordre, sous les yeux des Prussiens.

Faits remarquables qui se sont passés à Plougoulm

Par un exploit du 22 mars 1834, le directeur de l'enregistrement et des domaines voulut revendiquer la grève Enez-Glaz comme propriété de l'Etat. Il fut obligé de renoncer à ses prétentions devant la protestation motivée du conseil de fabrique, qui lui fut adressée à Quimper, par l'intermédiaire de M. le maire de Plougoulm.

14 Octobre 1838. — Erection d'un chemin de croix dans l'église de Plougoulm par M. Léost, aumônier de la Retraite de Lesneven.

30 Juillet 1843. — Ordonnance du roi Louis-Philippe, autorisant le rachat et la reconstruction de *Notre-Dame-de-Prat-Coulm*, érigée en chapelle de secours. Depuis plusieurs années, la chapelle appartenait à la famille Le Lubois de Marsilly, de Lorient. Les héritiers de la veuve du général baron Trévot, de Paris, laquelle était une demoiselle de Marsilly, la cédèrent avec ses dépendances à la fabrique de Plougoulm, moyennant la somme de 2400 francs, plus trois messes par an et un service, à la chapelle, le 15 août de chaque année, au profit des deux familles.

18 Mai 1852. — Le citoyen Léon, maire de Plougoulm, veut s'emparer de l'ancienne maison vicariale, sise à l'entrée du cimetière, et construite par la fabrique, à la suite d'une délibération approuvée, le 30 octobre 1784, par Mgr de La Marche, évêque de Léon. Le 14 novembre 1852, le citoyen maire est obligé de battre en retraite.

RECTEURS de PLOUGOULM  
DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801

1854-1856

GUILLAUME LESCOP

Recteur de Tréflaouénan, puis de Plougoulm. Mort le 27 avril 1856 et enterré au cimetière.

1856-1878

RENÉ MAO

Originaire de Plouguin. Recteur de Lanrivouaré, puis de Plougoulm. Décédé le 29 avril 1878, à l'âge de 68 ans. Inhumé dans le cimetière.

1878-1882

CHARLES-JEAN-FRANÇOIS  
MORGANT

Né à St-Pol en 1834. — Surveillant général au collège de Léon. — Recteur de l'Île-de-Batz, puis de Plougoulm. — Nommé à la cure de Guipavas en 1882. — Le presbytère a été restauré par M. Morgant.

1882

JACQUES-YVES-MARIE TAN-  
GUY

Né à Morlaix, le 17 novembre 1829. — Précepteur à Crozon. — Vicaire à Guimaëc. — Aumônier des Ursulines de Carhaix. — Recteur d'abord de la Feuillée et de Scrignac, puis de Plougoulm.

M. Tanguy a fait, en 1890, une fondation de deux services avec messes à chant à perpétuité pour lui, son père, sa mère, sa sœur.

PAPES

1864. — Encyclique *Quantà curâ* et le *Syllabus*. — Le *Libéralisme* est qualifié par Pie IX de *Perniciosa pestis*.

1866. — Abandon des Etats-Pontificaux par les troupes françaises.

1867. — 18<sup>e</sup> Centenaire du martyre de St Pierre et de St Paul. — 500 Evêques à Rome.

Mentana. — 3000 Pontificaux contre 10 000 Garibaldiens. Lâcheté et fuite de Garibaldi.

1869. — 20<sup>e</sup> Concile général au Vatican. Plus de 750 Pères au Concile.

1870. — Dogme de l'Infaillibilité du Pape. — Rome au pouvoir des Piémontais.

1878. — Mort du grand et saint Pontife Pie IX.

1878

LÉON XIII, 257<sup>e</sup> Pape

28 Décembre 1878. — Encyclique signalant les funestes doctrines répandues dans les sociétés modernes.

13 Février 1879. — Bulle pour le Jubilé.

10 Février 1880. — Encyclique *Arcanum divinæ sapientiæ* sur l'indissolubilité du mariage.

17 Septembre 1882. — Encyclique *Auspicato* sur St François d'Assise.

30 Mai 1883. — Constitution *Misericors* sur le Tiers-Ordre de St François d'Assise.

20 Avril 1884. — Encyclique *Humanum genus*, contre la Franc-Maçonnerie.

1<sup>er</sup> Novembre 1885. — Encyclique *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne des Etats.

EVÊQUES DU DIOCÈSE

1855-1871

RENÉ-NICOLAS SERGENT

Né à Corbigny (Nièvre). Ancien recteur d'Académie. A terminé les belles flèches de l'insigne cathédrale de Quimper; beaucoup développé l'œuvre de la propagation de la Foi dans le diocèse; couronné Notre-Dame de Rumengol; ardemment défendu le dogme de l'infailibilité du Pape.

Pie IX l'appelait familièrement *son Sergent*.

1871-1887

DOM-ANSELME-NOUVEL DE LA  
FLECHE

Bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin. — Né à Quimper. A donné au nouveau catéchisme au diocèse. Mgr Nouvel, de pieuse et sainte mémoire, connaissait tout son clergé, qu'il aimait et dont il était très affectonné.

1888

JACQUES-THÉODORE LA MARCHE

Né à Paris le 12 mars 1827, précédemment curé de Sainte-Marie des Batignolles, sacré à Notre-Dame de Paris, le 29 janvier 1888; a couronné Notre-Dame du Folgoët, le 8 septembre 1888.

FRANCE

Présidence de THIERS.

Traité de Francfort.

Cession à la Prusse (que Dieu confonde!) de l'Alsace et de la Lorraine.

1873

Présidence de MAC-MAHON.

30 Janvier 1879. — Présidence de M. JULES GRÉVY.

15 Mars 1879. — *Lois scélérates* de Jules Ferry. — L'article 7 exclut de l'enseignement les Religieux appartenant à une Congrégation non autorisée.

Décrets du 29 mars 1880. — Dissolution des Congrégations non autorisées.

30 Juin. — Première expulsion par la force.

Novembre 1881. — Continuation des attentats.

14 Novembre 1881 — 17 Janvier 1882. — Prétendu « grand ministère » de Gambetta.

Jules Grévy, réélu le 28 décembre 1885.

Décembre 1887. — Chute honteuse de Grévy.

3 Décembre 1887. — Présidence de M. CARNOT.

Faits remarquables qui se sont passés à Plougoulm

4 Juillet 1862. — Fondation faite par Olivier Nédélec et sa femme, Anne Boutouiller, de deux services avec messes à chant par an. Ont donné à la fabrique pour assurer la fondation deux champs au Varquez, *Parc-Besquellec* et *Par-ar-Vilar*.

1863. — Grande mission donnée par M. Mao, et présidée par M. Cloarec, curé-archiprêtre de Morlaix. Plantation d'une croix à Prat-Coulm. — En 1876, M. Mao fit reconstruire l'ossuaire du cimetière.

20-30 Juillet 1881. — Mission et Jubilé donnés par M. Ch. Morgant. Président: M. Messenger, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de St-Pol-de-Léon. Les conférences ont été données par MM. Messenger, J. Tanguy, recteur de Scrignac, A. Morgant, recteur de Sibiril. M. Perrot, recteur de Sainte-Sève, et M. Le Vern, recteur de Trézévidé, ont expliqué les tableaux. Les sermons ont été donnés par MM. Stricot, recteur du Bourg-Blanc, Cadiou, recteur de Tréflaouénan, Le Borgne, vicaire de Santec. M. Léon, recteur de Tréfleze, a dirigé le chant.

25-31 Juillet 1886. — Retraite de Jubilé, donnée par M. Tanguy. Président: M. Messenger, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Pol. Ont travaillé à cette retraite: MM. Morvan, recteur de Roscoff, Le Borgne, vicaire de Santec, E. Simon, vicaire de Cléder, Cornic, vicaire de Plouigneau, et les prêtres de la paroisse.

9 Mars 1890. — Fondation par M. Tanguy, recteur de Plougoulm, de deux services avec messes à chant tous les ans, à perpétuité, pour lui, pour son père Georges Tanguy, sa mère Marie Ronel et sa sœur Catherine Tanguy. Pour assurer la fondation, M. Tanguy a versé à la fabrique la somme de six cents francs, qui ont été placés en rentes sur l'Etat. Cette fondation a été approuvée par arrêté préfectoral du 22 octobre 1890.

4 Août 1890. — Don, par M<sup>me</sup> Gabriel de Kermenguy, à la chapelle de Prat-Coulm, d'une très belle *Sainte Face* avec une lampe, en reconnaissance d'une grâce qu'elle avait obtenue de la sainte Vierge.

# VICAIRES DE PLOUGOULM

DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801

---

1801-1804

HERVÉ LE LANN

M. Le Lann fut nommé vicaire de Plougoulm en 1791. Pendant la Révolution, il se tint caché dans la paroisse et y exerça le saint ministère. Démissionnaire en 1804. Le 31 juillet, on le voit bénir un mariage. Il n'est plus ensuite question de lui à Plougoulm. M. Le Lann est mort à l'hospice de Morlaix, où il a dû être chapelain.

1804-1805

FRANÇOIS NICOLAS

Décédé le 23 ventôse an XIII (14 mars 1805).

1805 — 2 Décembre 1809

JEAN-LOUIS KERRIEN

1810-1818

LAURENT PRIGENT

Nommé vicaire à Poullaouen le 24 novembre 1818.

1819-1821

YVES LE ROUX

Devenu vicaire de Commana le 23 mars 1821.

Depuis le 21 juin 1821 jusqu'au 23 janvier 1822, les baptêmes et les mariages se font par M. Le Dall, vicaire à Sibiril, et parfois par M. Jean-Marie Le Jacq, professeur au collège de Léon.

9 Février 1822. — 17 Décembre 1826

RANNOU

Du 22 décembre 1826 au 27 mars 1827, c'est encore M. Le Dall et M. Le Jacq qui font à Plougoulm les baptêmes et les mariages, par suite probablement du départ de M. Rannou et de la maladie de M. Le Balc'h, alors recteur de Plougoulm et qui mourut le 2 mars 1827.

27 Mars 1827

SIZUN

M. Sizun fut nommé vicaire à Taulé le 17 mai 1827. Toutefois, il exerça le saint ministère à Plougoulm longtemps après sa nomination à Taulé, comme le constate le registre des baptêmes.

14 Janvier 1828. — 16 Août 1830

C. GUILLOU

20 Août 1830. — 13 Mai 1832

FRANÇOIS NÉDELEC

Originaire de Cléder et décédé le 13 mai 1832, à l'âge de 29 ans.

—

20 Juin 1832 — 13 Juin 1833

PAUL-FRANÇOIS STÉPHAN

—

30 Juillet 1833 — 19 Octobre 1846

SÉBASTIEN CARIOU

Nommé recteur en 1846.

—

20 Octobre 1846. — 4 Décembre 1850

ALAIN BÉCAM

Originaire de Pleyber-Christ.

—

29 Décembre 1850. — 4 Juin 1854

GUILLAUME ROLLAND

Devient vicaire de Dirinon en 1854 et continue le service paroissial jusqu'au 10 septembre de la même année.

—

1<sup>er</sup> Octobre 1854. — 18 Février 1857.

FRANÇOIS-MARIE NÉDELEC

Né à Plouguerneau ; mort le 18 février 1857.

1857 — 1868  
*François Sacul*

*originaire de Lanhournou, nommé recteur de St Cadou 1868*

1868-1883

FRANÇOIS KERBRAT

Né à Plounévez-Lochrist ; recteur de Roscanvel en 1883, puis plus tard de Guengat.

1878. — Création d'un second vicariat.

PIERRE ROSEC

Né à Cléder, le 16 octobre 1852. — Ordonné en 1877. — Vicaire intérimaire à Lanmeur, puis vicaire titulaire à Plougoulm, à partir du 11 juin 1878.

—

1883-1885

ARISTIDE SAGOT

Originaire de Landéda.

—

1885-1889

JOSEPH KERANDEL

Né à Lannilis, le 29 mai 1859, bachelier ès-lettres. Ordonné en 1884. Précepteur (1884-1885) chez M. Trémintin, maire de Plouescat ; vicaire de Plougoulm au 28 août 1885, puis de Plouescat, à partir du 4 juillet 1889.

—

1889

PAUL JAOUEN

Né à Guipavas, le 19 avril 1857. Ordonné en 1881. Professeur d'histoire chez les RR. PP. Jésuites, à Brest. Vicaire à Plounéour-Ménez, puis à Plouigneau, et à Plougoulm, en Juillet 1889.

# PRÊTRES ORIGINAIRES DE PLOUGOULM

DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801

—

1. — René Ollivier, mort curé de Carhaix, le 21 décembre 1847, à l'âge de 52 ans.

2. — Jean-Marie Jacq, ancien professeur au collège de Léon, mort recteur d'Audierne.

3. — Jean Pierre Milin, ancien recteur de l'Île-de-Batz, mort à Plougoulm, le 26 décembre 1867, à l'âge de 80 ans.

4. — Elie Combet, mort en 1860, recteur de La Roche.

5. — Jacques Pleyber, mort vicaire à Poullan, à l'âge de 24 ans.

6. — Moal, mort vicaire à Plouénan.

7. — Olivier Née, mort recteur de Rumengol.

8. — Claude Née, mort vicaire à Plouénan, le 3 mars 1846, à l'âge de 33 ans.

9. — Yves Prigent, ancien recteur de Lanrivoaré, mort à Kerautret, le 18 mars 1873, à l'âge de 69 ans.

10. — Jean-Marie Rolland, recteur de Loqueffret, mort le 7 septembre 1865, à l'âge de 45 ans.

11. — Jean Le Bihan, mort recteur de Loc-Brévalaire, à l'âge de 65 ans.

12. — Yves Boutouiller, mort recteur de Beuzec-Cap-Sizun, à l'âge de 44 ans.

13. — Elie Berthévas, mort recteur de Ploujean, le 23 janvier 1887, à l'âge de 62 ans. M. Berthévas a restauré l'église de

Ploujean et donné deux lampes à Notre-Dame de Prat-Coulm.

14. — Guy Burel, diacre, professeur au collège de Léon, mort le 7 janvier 1869, à l'âge de 23 ans.

15. — Jean-Marie Simon, recteur de Notre-Dame de l'Assomption de Quimperlé.

16. — Henri Milin, prêtre habitué à l'Île-de-Batz.

17. — Pierre Le Sann, curé de Bannalec.

18. — Jean Le Duc, chanoine honoraire, curé de Douarnenez.

19. — Yves Godec, curé d'Elliant.

20. — Jean-Marie Milin, curé de Lambézellec.

21. — François Le Jacq, recteur de Trézélidé.

22. — Christophe Paugam, recteur de Rosnoën.

23. — François Le Sann, recteur de Penhars.

24. — Paul-Marie Auffret, vicaire à Saint-Sauveur de Recouvrance.

25. — Louis Le Bihan, vicaire à Menvic.

26. — Alain Le Bihan, vicaire à Plouider.

27. — Jean Caroff, vicaire à Plougouven.

28. — Jean-Marie Burel, vicaire au Bourg-Blanc.

29. — Jean-François-Marie Le Sann, vicaire au Relecq (Guipavas).





## ADDENDUM

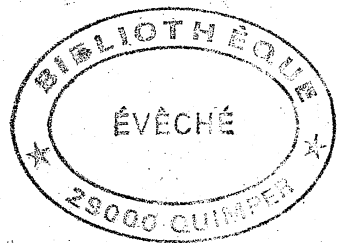
---

Placer en tête de la I<sup>re</sup> partie, 1<sup>re</sup> colonne (Recteurs qui ont gouverné la paroisse de Plougoulm, depuis 1570 jusqu'au Concordat de 1801), les lignes suivantes :

1547

Maître CHRISTOPHE DE COUESQUET

Maître de Couesquet eut des difficultés avec certains paroissiens à l'occasion de la dime. Il s'adressa à Henri II, et le Parlement de Rennes rendit en sa faveur un arrêt *acquiescé du Général par transaction faite pronalement le 9 février 1549 qui était lors le dernier mois de l'an* (l'année commençait alors à Pâques).



Diocèse de  
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015